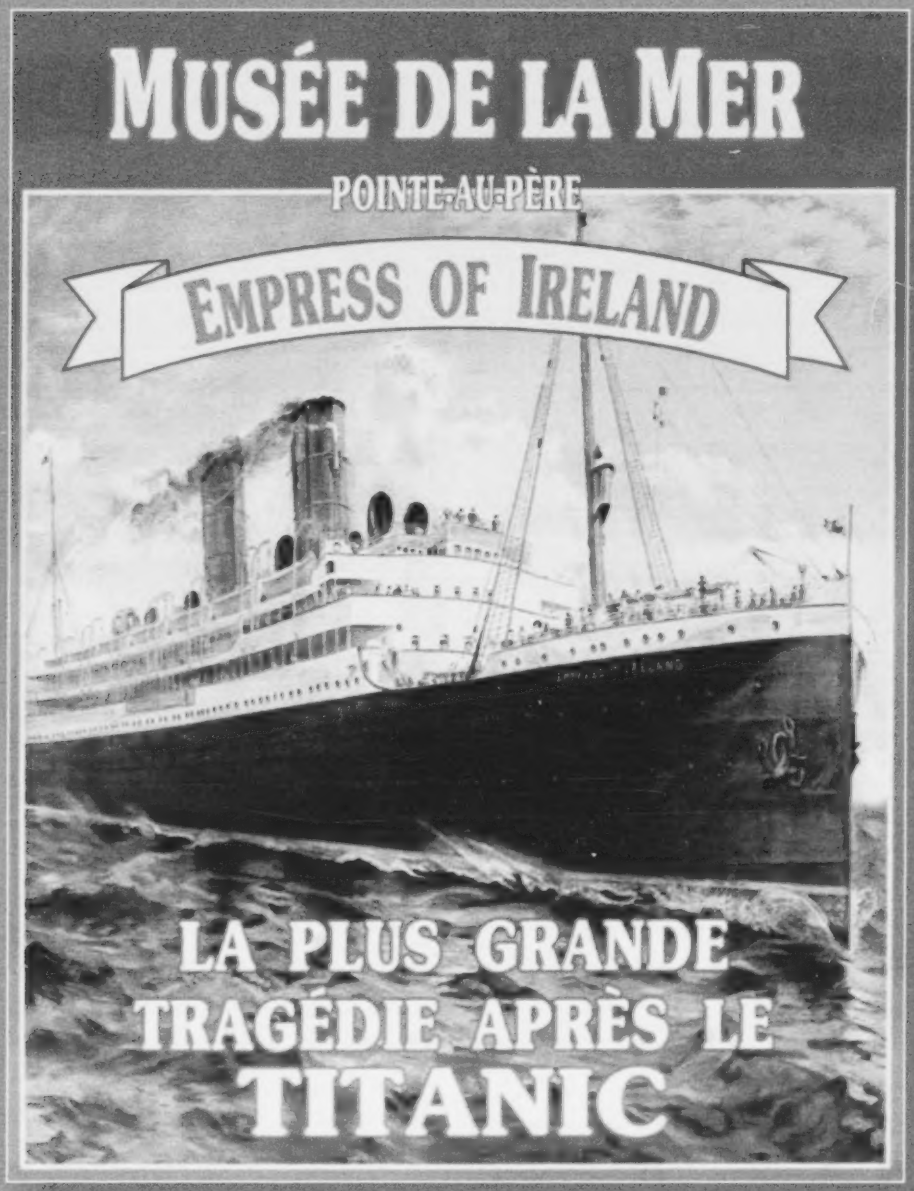

LES TRÉSORS DE BIBLIOTHEQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

BAS-SAINT-LAURENT–GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE | ÉPAVE DE L'*EMPRESS OF IRELAND*

Dans la nuit du 29 mai 1914, le bateau transatlantique *Empress of Ireland* sombre au large de Sainte-Luce, entraînant la mort de 1012 des 1477 personnes à bord. Son épave, incluant sa cargaison ainsi que les effets personnels des passagers et de l'équipage, est classée en 1999.

***Empress of Ireland, la plus grande tragédie après le Titanic*, affiche, 61 x 46 cm, Pointe-au-Père, Musée de la mer, 1998.**

À RAYONS ouverts

n° 90
AUTOMNE 2012

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

DOSSIER

Le patrimoine culturel

À RAYONS ouverts

CHRONIQUES DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC AUTOMNE 2012 n° 90

SOMMAIRE

3 MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
Bons anniversaires

DOSSIER
Le patrimoine culturel

I. 90 ANS D'HISTOIRE ET D'ACTION

4 La protection du patrimoine culturel québécois

4 Le patrimoine culturel québécois, 1922-2012

II. LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

8 Les principes de base

9 Le patrimoine immobilier

12 Les personnages, événements et lieux historiques

13 Le patrimoine immatériel

14 Les paysages culturels patrimoniaux

III. LE PATRIMOINE D'HIER, D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

20 Les documents patrimoniaux
Un héritage à découvrir

24 Le patrimoine religieux
La gestion d'un patrimoine en changement

28 Témoins de l'histoire
Nos bibliothèques et édifices culturels

30 Quelques idées sur le patrimoine moderne

34 En matière de patrimoine, où en est le Québec ?

36 Le patrimoine culturel du Québec en images
Quelques exemples tirés des fonds et collections de BAnQ

39 Le patrimoine culturel en quelques définitions

LA VIE DE BANQ

40 *L'Osstidcho*
À la découverte du mythe

41 Jean-Pierre Perreault, chorégraphe

42 Sondage sur le service de référence à la Grande Bibliothèque

42 BAnQ et l'avenir des archives des communautés religieuses

43 Un collectif remarquable

44 Programme de soutien à la recherche
Dix chandelles et plus de 80 boursiers!

44 Valoriser l'essentiel
Un grand partenaire pour BAnQ

45 Programme de soutien à la recherche
De nouvelles bourses

RUBRIQUES

46 D'art et de culture

48 Le cabinet des curiosités

49 Comptes rendus de lectures

50 Défis et enjeux technologiques

51 Coup d'œil sur les acquisitions patrimoniales

En couverture : **Westmount Square, Montréal, 1964-1969, Ludwig Mies van der Rohe, architecte, Chicago ; Greenspoon, Freedlander & Dunne, architectes, Montréal.** Photo : © M. Brunelle. Détail.

RÉDACTRICE EN CHEF
Sophie Montreuil
ADJOINTE À LA RÉDACTION
Carole Melançon
DIRECTION ARTISTIQUE
Jean Corbeil
CONCEPTION GRAPHIQUE
Jean-François Lejeune
RÉVISION LINGUISTIQUE
Linda Nantel et Nicole Raymond
CORRECTION D'ÉPREUVES
Marc Bienvenue
PRODUCTION
Martine Lavoie
PHOTOGRAPHIES
François Bastien : p. 43 (ill. 2, 3, 4).
Marie-Andrée Boivin : p. 43 (ill. 1).
CGTextures : p. 4, 5.
Michel Gagné : p. 3.
iStockphoto : p. 13-14.
François M. Nadeau, Sœurs grises de Montréal : p. 42.

La rédaction en chef souhaite remercier Yves Lefebvre, président du Conseil du patrimoine culturel du Québec, et Danielle Lachance pour leur collaboration à la préparation du dossier.

Cette publication est réalisée par **Bibliothèque et Archives nationales du Québec.** Nous tenons à remercier les artistes ainsi que les entreprises et organismes qui ont bien voulu nous permettre de reproduire leurs œuvres et leurs documents.

La revue *À rayons ouverts – Chroniques de bibliothèque et Archives nationales du Québec* est publiée trois fois par année et distribuée gratuitement à toute personne qui en fait la demande. On peut se la procurer ou s'y abonner en s'adressant par écrit à :

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Direction des communications
et des relations publiques
475, boulevard De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 5C4
ou par courriel à aro@banq.qc.ca.

On peut consulter *À rayons ouverts* sur notre portail Internet à banq.qc.ca.

Toute reproduction, même partielle, des illustrations ou des articles publiés dans ce numéro est strictement interdite sans l'autorisation écrite de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Les demandes de reproduction ou de traduction doivent être acheminées à la rédaction.

NOTE SUR LES ILLUSTRATIONS

À moins d'avis contraire, les illustrations figurant dans *À rayons ouverts* sont tirées de documents issus des collections de BAnQ. Les légendes des documents d'archives de l'institution comportent la mention du centre d'archives où ils sont conservés et du fonds dont ils font partie afin de permettre de les retracer à l'aide de l'outil Pistard. Tous les autres documents de BAnQ présentés dans la revue peuvent être trouvés en consultant le catalogue Iris. Ces deux outils de recherche sont disponibles à banq.qc.ca.

Tous les efforts ont été faits par BAnQ pour retrouver les détenteurs de droits des documents reproduits dans ce numéro. Les personnes possédant d'autres renseignements à ce propos sont priées de communiquer avec la Direction des affaires juridiques de BAnQ.

Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant 50 % de fibres recyclées postindustrielles, certifié choix environnemental ainsi que FSC Mixte à partir d'énergie biogaz.

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal : 4e trimestre 2012
ISSN 0835-8672

Bibliothèque et Archives nationales Québec

par Guy Berthiaume

Bons anniversaires

La nouvelle Loi sur le patrimoine culturel est entrée en vigueur le 19 octobre dernier[1]. Pour Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), l'institution dont la mission fondamentale consiste à rassembler, à conserver et à diffuser le patrimoine documentaire québécois, il y a là une bonne raison de célébrer. Nous profitons aussi de l'occasion pour commémorer les 90 ans de l'instauration de la Commission des monuments historiques par le gouvernement du Québec. Et, pour faire bonne mesure, notre numéro 90 célèbre aussi les 40 ans de la Commission des biens culturels du Québec, créée en 1972, et maintenant remplacée par le Conseil du patrimoine culturel du Québec, présidé par mon estimé collègue Yves Lefebvre. Yves a d'ailleurs participé très activement à la préparation de ce numéro et je l'en remercie bien chaleureusement.

Dans le numéro 76 d'*À rayons ouverts*, paru à l'été 2008, BAnQ faisait connaître la position qu'elle avait fait valoir lors de la consultation lancée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel. « Inclure nommément le patrimoine documentaire dans la nouvelle loi » : tel était notre vœu le plus cher. Comme l'expliquent Valérie D'Amour et Isabelle Crépeau dans nos pages, nous avons été exaucés, puisque, grâce à la loi, les « documents patrimoniaux » constituent dorénavant l'une des catégories reconnues de biens culturels, une initiative qui accroîtra la protection dont jouissent nos joyaux documentaires.

Grâce à la Loi sur le patrimoine culturel, les « documents patrimoniaux » constituent dorénavant l'une des catégories reconnues de biens culturels, une initiative qui accroîtra la protection dont jouissent nos joyaux documentaires.

Au fil de nos articles, le lecteur découvrira les nouveautés de la loi et les modalités qui permettent à la population du Québec de proposer le classement ou la désignation d'un bien culturel. Car, s'il est un élément clé qui doit être mis en lumière, c'est bien que le dispositif législatif nouveau repose sur la *responsabilité partagée* de la protection du patrimoine. Le ministre de la Culture et des Communications, les municipalités, les communautés et les individus sont responsabilisés. Je me permets d'espérer que notre dossier participe à nous inciter, toutes et tous, à jeter un regard neuf sur les richesses qui nous entourent.

* * *

Deux réalisations récentes de notre institution témoignent de façon éloquente de notre volonté non seulement de conserver, mais de diffuser notre patrimoine documentaire. La première, c'est la mise à disposition, sur le portail de BAnQ, de *L'Osstidcho*, l'un des spectacles les plus mythiques de notre histoire culturelle : en deux clics de souris, nous nous retrouvons au Théâtre de Quat'Sous, le soir du 20 juin 1968, et Yvon Deschamps nous parle de son *bon boss* et *des unions* ! La deuxième mise en valeur de nos trésors patrimoniaux est la publication de l'ouvrage collectif *Livres québécois remarquables du XX^e siècle*. Sous la direction éclairée du recteur Claude Corbo et de l'équipe de chercheurs qu'il a rassemblée avec l'aide de Sophie Montreuil, notre directrice de la recherche et de l'édition, 20 livres d'exception, publiés au Québec entre 1900 et 1986, sortent de nos réserves. De *La chasse-galerie* au *Dictionnaire thématique visuel*, ce sont autant de joyaux éclatants ou de témoins discrets de notre histoire éditoriale que l'ouvrage paru le 1^er^ novembre nous donne à admirer. ■

1. Cette loi remplace la Loi sur les biens culturels de 1972.

DOSSIER

LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

LE PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS, 1922-2012

En mars 1922, le gouvernement du Québec a confié à la Commission des monuments historiques le mandat de conserver les monuments et les objets ayant un intérêt historique ou artistique. Pendant près de 40 ans, cette institution a assumé à elle seule la responsabilité de la sauvegarde et de la mise en valeur des monuments historiques.

La création du ministère des Affaires culturelles en 1961 a modifié progressivement le rôle de la Commission des monuments historiques et mené, en 1972, à l'adoption de la Loi sur les biens culturels et à la création de la Commission des biens culturels du Québec, un organisme au rôle consultatif.

Depuis 1922, le concept de patrimoine a connu au Québec une évolution qui l'a fait passer de « patrimoine-monument historique » ayant pour mission de rappeler le passé, à « patrimoine-bien culturel », une ressource et un actif à développer. La législation québécoise sur le patrimoine a reflété cette évolution en élargissant progressivement les catégories de biens susceptibles d'être reconnus et protégés. La Loi sur le patrimoine culturel, adoptée par l'Assemblée nationale le 19 octobre 2011, reflète bien cette évolution en intégrant notamment la notion de patrimoine immatériel et le paysage.

Source : Commission des biens culturels du Québec

1922

Création de la Commission des monuments historiques par la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique. Ont été successivement présidents : Adélard Turgeon, Ralph-Albert Benoît, Paul Gouin, Roland Bourret, Georges-Émile Lapalme, Jean-Claude La Haye, Marcel Junius, Paul-Louis Martin, Cyril Simard, Marcel Masse, Louise Brunelle-Lavoie, Mario Dufour et Yves Lefebvre.

DU TUREL QUÉBÉCOIS

par **Yves Lefebvre,** président du Conseil du patrimoine culturel du Québec

La Commission des biens culturels du Québec a récemment été remplacée par le Conseil du patrimoine culturel du Québec, avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel. Cette Commission avait elle-même succédé, rappelons-le, à la Commission des monuments historiques, créée en 1922 par Louis-Alexandre Taschereau, ce qui en fait l'une des plus anciennes institutions du gouvernement du Québec.

Depuis sa création en 1972, la Commission des biens culturels aura tenu près de 500 réunions statutaires mensuelles et des centaines d'autres de ses comités d'avis, au cours desquelles les membres ont formulé des milliers d'avis, de conseils et de recommandations au ministre à propos de tous les aspects du patrimoine culturel. On peut retracer dans ceux-ci l'évolution de la pensée relative au concept même de patrimoine culturel au Québec au cours des 40 dernières années.

Cette évolution de la pensée a toujours été marquée par un esprit critique qui ne s'est jamais altéré et qui est demeuré bien ancré dans l'expertise et l'engagement de ses membres. Ceux-ci ont toujours eu à cœur la préservation et la consolidation de nos acquis afin de faire du patrimoine culturel un véritable moteur de développement. ▶

1923-1927

Publication des premiers inventaires de la Commission : *Les monuments commémoratifs* (1923), *Les vieilles églises de la province de Québec* (1925), *Vieux manoirs, vieilles maisons* (1927).

1924

Début du programme d'installation de plaques et d'inscription commémorative par la Commission.

1929

Classement des premiers monuments historiques par la Commission : Maison des Jésuites, à Sillery; Château de Ramezay, à Montréal ; Église Notre-Dame-des-Victoires, à Québec.

△ *Château-de-Ramezay, Montréal*, carte postale, Montréal / Toronto, The Valentine & Sons' Publishing Co., 19--?.

▷ *Trois-Rivières, Place d'Armes – Three Rivers, P.Q.*, carte postale, Ottawa, Photogelatine Engraving Co., s. d.

1952

Amendement de la loi de 1922 : introduction de la notion de « site historique » et d'« aire de protection » ; pouvoir de la Commission d'acquérir des immeubles pour mettre en valeur un monument historique.

1960

Classement du premier site historique : la place d'Armes, à Trois-Rivières.

1961

Création du ministère des Affaires culturelles, dont Georges-Émile Lapalme est le premier titulaire. ▶

En s'ouvrant sur des concepts qui dépassent le tangible, comme les paysages et le patrimoine immatériel, la nouvelle loi vient consacrer la dimension culturelle du patrimoine québécois, dans toute l'étendue de sa signification.

VOIR GRAND ET VOIR LOIN : LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Le concept de patrimoine a connu au Québec une évolution qui l'a fait passer de « patrimoine-monument historique » ayant pour mission de rappeler le passé, à « patrimoine-bien culturel », une ressource et un actif à développer. La législation québécoise sur le patrimoine a reflété cette évolution en élargissant progressivement les catégories de biens susceptibles d'être reconnus et protégés. La Loi sur le patrimoine culturel, adoptée par l'Assemblée nationale le 19 octobre 2011, reflète bien cette évolution en y intégrant notamment le patrimoine immatériel et le paysage[1].

La loi place le Québec en tête des pays qui ont à cœur la connaissance, la protection, la conservation et la mise en valeur de leur patrimoine culturel, fût-il matériel ou immatériel.

La Loi sur le patrimoine culturel était attendue et souhaitée depuis plusieurs années. On ne compte plus les colloques, rencontres, discussions, lettres ouvertes, livre vert et autres consultations qui ont mené à la concrétisation de ce projet. Les Québécois y ont beaucoup réfléchi, et se sont donné une loi à leur image. Ils font ainsi figure d'exception et d'avant-garde dans le monde en plaçant leur patrimoine culturel au cœur même du développement durable.

Moderne et bien ancrée dans la réalité d'aujourd'hui, la nouvelle loi propose en effet un regard neuf et une ouverture d'esprit sur notre compréhension du patrimoine. En s'ouvrant sur des concepts qui dépassent le tangible, comme les paysages et le patrimoine immatériel, elle vient en effet consacrer la dimension culturelle du patrimoine québécois, dans toute l'étendue de sa signification.

Au-delà de ces intentions, cette loi s'avère concrète et efficace puisqu'elle est dotée des instruments nécessaires à son plein déploiement dans le respect de l'esprit qui a guidé sa conception. Elle mobilise et responsabilise davantage les citoyens de toutes les régions, les entreprises, ministères et organismes, villes et municipalités par des mesures bien définies qui contribueront à la protection et à la mise en valeur de toute la richesse de notre patrimoine. Cette loi voit grand et loin.

1961
Classement d'une première collection d'œuvres d'art, celle de la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Québec.

1963
Amendement de la Loi sur les monuments historiques : introduction de la définition d'« arrondissement historique ».

1963
Déclaration du premier arrondissement historique : le Vieux-Québec.

1963-1965
Déclaration de sept arrondissements historiques : le Vieux-Québec, le Vieux-Montréal, Sillery, le Vieux-Trois-Rivières, Charlesbourg, Beauport et Carignan.

1964
Premiers travaux de restauration à Place-Royale, à Québec.

1970
Déclaration de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans.

1972
Adoption de la nouvelle Loi sur les biens culturels : intégration des dispositions concernant les biens et sites archéologiques ; création de la Commission des biens culturels à titre d'organisme consultatif.

1973
Déclaration du premier arrondissement naturel : Percé.

Le concept de patrimoine a connu au Québec une évolution qui l'a fait passer de « patrimoine-monument historique » ayant pour mission de rappeler le passé, à « patrimoine-bien culturel », une ressource et un actif à développer.

L'ORGANISME QUI CONSEILLE LE MINISTRE QUANT À L'APPLICATION DE LA LOI

En instituant le Conseil du patrimoine culturel du Québec, la Loi sur le patrimoine culturel dote le ministre de la Culture et des Communications d'un organisme de consultation appelé à lui donner son avis ou à lui faire des recommandations sur toute question relative à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel[2]. Elle confie notamment au Conseil un mandat d'audition auprès des individus et des groupes sur toute question visée par la loi.

Elle rehausse aussi à un niveau plus stratégique les interventions du Conseil. Celui-ci sera en effet appelé à intervenir beaucoup plus en amont, notamment en se prononçant sur les projets de plans de conservation qui seront dorénavant obligatoires pour tous les sites patrimoniaux et en procédant à des consultations publiques sur toute question que pourrait lui confier le ministre. Le Conseil devra maintenir un degré élevé d'excellence et de pertinence de ses conseils et recommandations, lesquels constituent, pour le ministre, une aide à la décision. Cette valeur ajoutée prend appui sur quatre piliers : l'expertise propre des membres, les études ou recherches commandées par le Conseil, la connaissance des enjeux et des acteurs régionaux ainsi que les bonnes pratiques observées dans d'autres pays ou auprès d'organisations internationales.

Puiser à même nos racines pour continuer d'embellir le Québec : telle est la pensée qui animait constamment la Commission des biens culturels et telle sera aussi la perspective qui guidera le Conseil.

Cette perspective suppose que **la protection et la mise en valeur de notre patrimoine sont résolument tournées vers l'avenir plutôt que vers le passé.**

1. On peut lire le texte de la loi à l'adresse suivante : www.mcc.gouv.qc.ca, section « Lois et règlements ».

2. Le Conseil du patrimoine culturel du Québec est composé de 12 membres, dont un président et une vice-présidente qui occupent leur poste à temps plein. Les membres sont nommés par le gouvernement en fonction de leur expertise, de leur formation et de leur expérience dans divers domaines reliés au patrimoine culturel.

Vue du rocher Percé et de la ville – Perce Rock, P.Q. and Village from S. W., carte postale, West Bathurst (Nouveau-Brunswick), H. V. Henderson, 19--?.
Arrondissement naturel, décret gouvernemental en 1972.

1974
Classement du premier site archéologique : le poste de pêche et de traite de Nantagamiou, Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent.

1986
Amendement de la Loi sur les biens culturels : partage des pouvoirs entre l'État et les municipalités locales pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural par la citation de monuments historiques et la constitution de sites du patrimoine.

2005
Déclaration de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

2010
Dépôt du projet de loi 82, la Loi sur le patrimoine culturel.

2011
Adoption de la Loi sur le patrimoine culturel : création du Conseil du patrimoine culturel du Québec, qui remplace la Commission des biens culturels du Québec. La nouvelle loi entre en vigueur en octobre 2012.

LES PRINCIPES DE BASE

LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

La Loi sur le patrimoine culturel a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel sous toutes ses formes. La loi souligne l'importance de la valeur identitaire du patrimoine culturel et sa forte contribution au sentiment d'appartenance à une collectivité.

LE PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine culturel est constitué de personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel.

LA LOI ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Loi sur le patrimoine culturel s'inscrit dans une perspective de développement durable. La protection du patrimoine culturel est l'un des 16 principes fondamentaux formulés dans la Loi sur le développement durable, adoptée en 2006. L'objet de la Loi sur le patrimoine culturel est cohérent avec ce principe.

LA LOI ET LA CITOYENNE ET LE CITOYEN

Le gouvernement souhaite favoriser la participation de l'ensemble de la population. Il le fera notamment grâce à la tenue, par le Conseil du patrimoine culturel, de consultations publiques sur tous les projets de déclaration de sites patrimoniaux et toute question que le ministre lui soumettra.

LA LOI ET LES MUNICIPALITÉS

La Loi confie notamment aux municipalités locales et aux communautés autochtones des pouvoirs similaires à ceux du ministre pour la protection et la mise en valeur de leur patrimoine.

L'ORDRE PUBLIC

Il s'agit d'une loi d'ordre public. Elle se veut donc à l'avantage de l'ensemble de la population québécoise, au-delà des divers intérêts privés. Elle comporte notamment des dispositions permettant de faire cesser des travaux pouvant représenter une menace pour un bien susceptible de présenter une valeur patrimoniale, par principe de précaution. Elle confie aussi aux propriétaires de biens patrimoniaux la responsabilité d'en assurer le maintien en bon état. La Loi prévoit des sanctions plus imposantes que par le passé en cas d'infraction. Les amendes seront modulées en fonction du type de propriétaire et augmenteront en cas de récidive. ■

Source : ministère de la Culture et des Communications

On trouvera à la page 38 la définition des principaux termes utilisés dans ce dossier sur le patrimoine culturel.

LE PATRIMOINE IMMOBILIER

En 1922, au moment de la création de la Commission des monuments historiques, le Québec était la seule province canadienne à légiférer dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine. La loi qui était alors en vigueur avait pour principal objet de préserver le patrimoine religieux. Plusieurs fois amendée, la loi a vu son mandat élargi au cours des années et elle englobe maintenant l'ensemble du patrimoine immobilier. Les biens immobiliers peuvent être divisés en deux catégories : les immeubles patrimoniaux et les sites patrimoniaux.

Un immeuble patrimonial peut, bien sûr, être un bâtiment, mais il peut également s'agir d'une structure, d'un vestige ou même d'un terrain sur lequel il n'y a aucune construction. Le site patrimonial, pour sa part, est défini comme un lieu, un ensemble d'immeubles ou un territoire. Pour être qualifiés d'immeubles ou de sites patrimoniaux, ces biens doivent présenter un intérêt pour leur valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique ou technologique, ou encore une conjugaison de valeurs. Un site patrimonial peut de plus présenter un intérêt pour sa valeur identitaire ou urbanistique. ▸

✓ ***Le Vieux Moulin – Trois-Rivières (Canada)***, carte postale, Trois-Rivières, Pinsonneault, 19--?. Monument historique, classement en 1961.

▷ **Pont Perrault, Notre-Dame-des-Pins, Chaudière-Appalaches.** Photo : © Ministère de la Culture et des Communications, Jean-François Rodrigue, 2004. Monument historique, classement en 2004.

▽ **Arrondissement historique de Sillery, Québec, Capitale-Nationale.** Photo : © Ministère de la Culture et des Communications, Pierre Lahoud, 2004. Arrondissement historique, décret gouvernemental en 1964.

CLASSER OU CITER ?

Le ministre peut classer un immeuble ou un site patrimonial. L'extérieur, l'intérieur, tout l'immeuble ou une partie seulement peut être visé par le classement. Le classement d'un site patrimonial ne protège pas l'intérieur des bâtiments qui s'y trouvent. Le gouvernement peut, sur recommandation du ministre, déclarer un site patrimonial. Il s'agit du statut équivalant à celui d'arrondissement historique ou naturel qui était prévu dans la Loi sur les biens culturels.

En vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, les municipalités peuvent citer des immeubles ou des sites patrimoniaux qui se trouvent sur leur

Les biens immobiliers doivent présenter un intérêt pour leur valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique ou technologique, ou encore une conjugaison de valeurs.

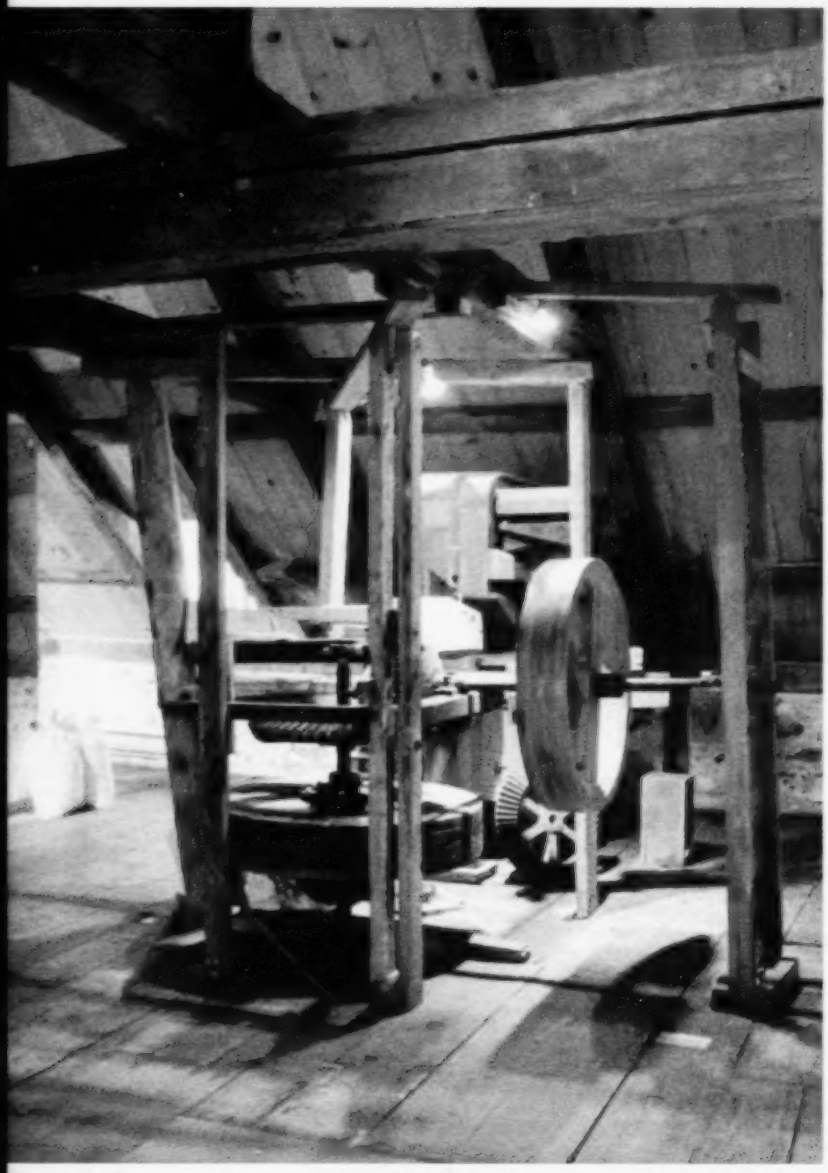

territoire. Si elles le souhaitent, elles peuvent désormais protéger les intérieurs des immeubles patrimoniaux qu'elles citent.

La Loi sur le patrimoine culturel permet aussi aux communautés autochtones de citer des immeubles et des sites patrimoniaux situés sur leurs terres de réserve, une nouveauté par rapport à la Loi sur les biens culturels.

L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Les propriétaires des biens classés et cités sont responsables de préserver la valeur patrimoniale de leurs biens. Toute personne intervenant sur un de ces biens, par exemple pour le restaurer, doit obtenir au préalable les autorisations nécessaires. Ces autorisations sont accordées par le ministre pour les biens classés ou les immeubles situés dans un site patrimonial classé ou déclaré, et par la municipalité pour les immeubles et les sites patrimoniaux cités.

LA VENTE D'UN IMMEUBLE PATRIMONIAL

Un avis préalable doit aussi être transmis au ministre avant la vente d'un immeuble patrimonial classé ou situé dans un site patrimonial classé, afin qu'il puisse exercer son droit de premier acheteur s'il le juge pertinent. ■

Source : Infolettre, Direction du patrimoine et de la muséologie. L'infolettre est une production du ministère de la Culture et des Communications.

◁ **Moulin seigneurial de Tonnancour, Trois-Rivières, Mauricie.**
Photo : © Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition feminine, Andréanne Beloin, 2009. Monument historique classement en 1975.

LES PERSONNAGES, ÉVÉNEMENTS ET LIEUX HISTORIQUES

La nouvelle Loi sur le patrimoine culturel permet au ministre de la Culture et des Communications, aux municipalités ainsi qu'aux communautés autochtones de mettre en valeur de nouveaux types de patrimoine. Parmi ceux-ci se trouvent les personnages, les événements et les lieux historiques. Auparavant, la Loi sur les biens culturels ne comprenait pas de telles dispositions puisqu'elle portait exclusivement sur la protection du patrimoine immobilier et mobilier, ce qui restreignait d'autant la portée de la reconnaissance du patrimoine culturel.

Un personnage historique décédé est une personne ayant réellement existé et ayant joué un rôle significatif dans l'histoire. Il peut également s'agir d'un groupe de personnages. Par conséquent, les personnes vivantes ou les personnages fictifs ne peuvent pas être considérés comme des personnages historiques.

La population québécoise dispose d'un moyen supplémentaire de commémorer son histoire en rappelant le souvenir de certains personnages, événements et lieux historiques significatifs pour le Québec.

Un événement historique est un fait qui s'est produit dans le passé, ou l'aboutissement d'un processus historique, reconnu comme étant significatif dans l'histoire. Il peut être associé à une date précise, mais il peut aussi être lié de façon plus large à une période historique. Un lieu historique, quant à lui, est un emplacement reconnu comme étant significatif dans l'histoire, qui peut être associé à un personnage, à un groupe ou à un événement significatif.

DÉSIGNER OU IDENTIFIER?

Concrètement, après avoir pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec, le ministre pourra désigner un personnage historique décédé, un événement ou un lieu historique. De même, une municipalité pourra, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis de son conseil local du patrimoine, identifier un personnage historique décédé, un événement ou un lieu historique. Les communautés autochtones pourront faire de même.

UN AVANTAGE POUR LA POPULATION

Grâce à cette nouvelle mesure de la loi, la population québécoise dispose d'un moyen supplémentaire de commémorer son histoire en rappelant le souvenir de certains personnages, événements et lieux historiques significatifs pour le Québec, d'entretenir leur place dans la mémoire collective et de favoriser, ultimement, une plus grande appréciation et une meilleure connaissance de l'histoire du Québec.

Le Ministère fera connaître bientôt ses orientations, ses critères d'admissibilité et sa stratégie d'intervention quant à la désignation des personnages, des événements et des lieux historiques. Il est toutefois possible de préciser tout de suite que la désignation de ce patrimoine mémoriel par le ministre reposera essentiellement sur un appel annuel de propositions effectué auprès de la population québécoise. Les municipalités et les communautés autochtones verront à fixer leurs modes de fonctionnement pour identifier les personnages, événements et lieux historiques liés à leur collectivité.

Source : Infolettre, Direction du patrimoine et de la muséologie. L'Infolettre est une production du ministère de la Culture et des Communications.

LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL

La reconnaissance du patrimoine immatériel comme composante du patrimoine culturel fait partie des grandes nouveautés de la Loi sur le patrimoine culturel. Elle correspond aux orientations mises de l'avant à l'échelle internationale et s'inscrit dans le prolongement des actions que le ministère de la Culture et des Communications soutient depuis plusieurs années.

QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL ?

Le patrimoine immatériel se décline en cinq catégories : les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations. Les cinq catégories d'éléments du patrimoine immatériel peuvent être désignées par le ministre ou identifiées par les municipalités et les communautés autochtones.

Les objets et les espaces culturels, tout comme les personnes, ne peuvent pas être considérés comme des éléments du patrimoine immatériel. Toutefois, lorsque des savoir-faire, des connaissances, des expressions, des pratiques ou des représentations sont associés à des objets ou à des lieux, il importe d'en tenir compte dans l'analyse de leur valeur patrimoniale. Par exemple, les costumes et les masques utilisés lors d'un rituel jouent un rôle prépondérant et revêtent une grande importance pour la compréhension de la pratique. Des objets et des espaces pourraient en revanche être classés ou cités, notamment pour leur intérêt ethnologique, s'ils présentent une grande valeur patrimoniale.

D'UNE GÉNÉRATION À L'AUTRE

Les éléments du patrimoine immatériel doivent être « transmis de génération en génération », c'est-à-dire qu'ils doivent être vivants, et que des porteurs de tradition peuvent encore les transmettre à d'autres personnes. Ainsi, une pratique révolue, que plus personne ne porte ni ne transmet, n'est pas, au sens de la loi, un élément du patrimoine immatériel. Une pratique longtemps disparue et recréée récemment ne l'est pas non plus.

Parce qu'ils sont vivants, les éléments du patrimoine immatériel ne peuvent pas être reproduits à l'identique d'une génération à l'autre. Ils sont adaptés à leur temps et à leur environnement, ils sont « recréés en permanence ».

Si les personnes qui transmettent ces éléments du patrimoine immatériel – les porteurs de tradition – s'entendent sur l'apport significatif de ces éléments à leur identité culturelle et veulent assurer un contexte favorable à leur transmission, c'est « qu'une communauté ou un groupe » les « reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel ». Un groupe d'experts ne pourrait donc pas déterminer, seul, si une pratique ou un savoir-faire est un élément du patrimoine immatériel. Avant tout, la communauté doit les considérer comme tels.

Les éléments du patrimoine immatériel contribuent au sentiment d'appartenance, à la définition de l'identité culturelle et à la fierté collective. Leur connaissance, leur sauvegarde, leur transmission et leur mise en valeur présentent donc un intérêt public.

Un élément du patrimoine immatériel peut être, par exemple :

- une forme traditionnelle d'expression orale, comme le conte (qui peut, lui, aborder des thèmes contemporains) ;
- une musique ou une danse traditionnelle ;
- un rituel marquant un passage important dans la vie d'individus ou de groupes ;
- un jeu traditionnel ;
- une pratique liée à la chasse, à la pêche ou à la cueillette ;
- une manifestation festive qui marque le calendrier ou qui souligne le passage des saisons et à ▶

laquelle participe un grand nombre de membres de la communauté ;
- la connaissance des usages médicinaux de certaines plantes locales ;
- la fabrication artisanale d'objets.

LE PROCESSUS DE DÉSIGNATION

Concrètement, après avoir pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec, le ministre pourra désigner un élément du patrimoine immatériel. De même, une municipalité pourra, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis de son conseil local du patrimoine, identifier un élément du patrimoine immatériel. Les communautés autochtones pourront faire de même. L'élément désigné ou identifié sera inscrit au registre du patrimoine culturel, accompagné d'une description et diffusé dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

Les nouvelles mesures de la Loi sur le patrimoine culturel donneront à la population un moyen de reconnaître le rôle important des éléments du patrimoine immatériel dans la vitalité culturelle, permettront de susciter l'intérêt pour ces éléments et de les mettre en valeur, de façon à en favoriser le développement continu. Les municipalités et les communautés autochtones verront à fixer leurs propres modes de fonctionnement pour identifier les éléments du patrimoine immatériel liés à leur collectivité. ■

Source : Infolettre, Direction du patrimoine et de la muséologie. L'Infolettre est une production du ministère de la Culture et des Communications.

LES PAYSAGE

La désignation d'un paysage culturel patrimonial est une autre nouveauté de la Loi sur le patrimoine culturel. Cette désignation a pour but de signaler et de mettre en valeur des paysages culturels patrimoniaux parmi les plus significatifs du Québec. Si elle se concrétise par un décret gouvernemental, elle repose avant tout sur une démarche particulière résultant d'un consensus à l'échelle locale.

Par ce geste, le gouvernement appose un sceau de qualité à un paysage culturel patrimonial, à l'instar de l'UNESCO qui le fait pour l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial. Il s'agit ainsi d'accorder un statut prestigieux apportant une reconnaissance nationale.

QU'EST-CE QU'UN PAYSAGE CULTUREL PATRIMONIAL ?

Un territoire désigné comme paysage culturel patrimonial n'a pas une superficie précise. Il peut faire partie d'une seule municipalité, s'étendre sur les territoires de plusieurs municipalités locales ou même de plusieurs municipalités régionales de comté (MRC).

Il importe avant tout que le territoire se distingue par des caractéristiques paysagères remarquables pouvant être associées à des éléments naturels d'intérêt, mais non exclusivement. Ces caractéristiques doivent aussi être reconnues parce qu'elles témoignent d'une activité humaine particulière sur le territoire en question. Par contre, un paysage naturel dans lequel l'humain n'aurait jamais laissé de traces ne pourrait pas être considéré comme un paysage culturel patrimonial. ▶

▷ Site historique des Galets, Natashquan, Côte-Nord.
Photo : © Ministère de la Culture et des Communications, Pierre Lahoud, 2005. Site historique, classement en 2000.

S CULTURELS PATRIMONIAUX

△ *Vue à vol d'oiseau de Trois-Rivières (Canada) en 1881*, carte postale, Province de Québec?, s. é., 19--?. Arrondissement historique, décret gouvernemental en 1964.

▽ *St Laurent, Ile d'Orléans, P.Q., partie Ouest, partie Est*, carte postale, s. l., s. é., s. d. Détail. Arrondissement historique, décret gouvernemental en 1970.

Pour être désigné, le territoire doit présenter un intérêt historique, emblématique ou identitaire.

L'intérêt historique découle des activités, des événements et des personnages qui ont laissé leur marque dans le paysage à travers le temps.

L'intérêt emblématique d'un paysage repose sur la présence d'éléments symboliques, généralement uniques, qui font figure d'emblèmes.

L'intérêt identitaire fait référence aux caractéristiques du paysage auxquelles la communauté s'identifie.

LES AVANTAGES DE LA DÉSIGNATION

La désignation d'un paysage culturel patrimonial procure davantage que l'utilisation des outils réglementaires dont disposent déjà les municipalités. Elle offre une occasion de sensibilisation et d'éducation, soutient l'appropriation collective, contribue à bâtir ou à renforcer l'identité locale et donne de la visibilité ainsi que de l'attrait à un territoire. Cette reconnaissance pourra en outre avoir une incidence sur le développement économique, le tourisme ou l'arrivée de familles dans la région.

À L'ORIGINE DE LA DÉMARCHE : LES INTERVENANTS LOCAUX

Puisqu'elle repose sur une reconnaissance collective, la désignation d'un paysage culturel patrimonial nécessite la participation de plusieurs intervenants. Au départ, la démarche sera amorcée par les citoyens, par les instances municipales et par

La désignation d'un paysage culturel patrimonial offre une occasion de sensibilisation et d'éducation, soutient l'appropriation collective et contribue à bâtir ou à renforcer l'identité locale.

◁ *Boulevard Turcot, Trois Rivières*, carte postale, Montréal, Illustrated Post Card Co., vers 1908. Arrondissement historique, décret gouvernemental en 1964.

▽ *St Laurent, Ile d'Orléans, P.Q., partie Ouest, partie Est*, carte postale, s. l., s. é., s. d. Détail. Arrondissement historique, décret gouvernemental en 1970.

d'autres intervenants locaux qui feront appel à la collaboration de professionnels, spécialistes du domaine, d'organismes locaux et du gouvernement. Indissociables, ils ont tous un rôle à jouer et se partageront les responsabilités.

La communauté locale est à la base de la désignation d'un paysage culturel patrimonial. Il faudra montrer que les élus, les intervenants économiques, les organismes du milieu et les citoyens ont eu l'occasion de participer au processus et que leurs avis ont été pris en compte dans les orientations proposées. La participation de la population et son engagement sont essentiels à la réussite de la démarche.

Les municipalités locales, MRC et communautés métropolitaines sont au cœur de la démarche puisque ce sont elles qui présentent la demande au ministre de la Culture et des Communications. Un citoyen ou un organisme ne peut pas présenter une demande, car elle doit absolument être portée par les élus locaux. En outre, aucune demande de désignation ne peut être présentée au ministre si elle n'est pas faite par toutes les municipalités locales, les MRC et les communautés métropolitaines du territoire visé.

LE RÔLE DES INSTANCES GOUVERNEMENTALES

Le ministre de la Culture et des Communications reçoit la demande de désignation de paysage. Il prend l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec, puis détermine si la demande est ▸

Il revient aux citoyens et aux municipalités non seulement de tirer profit de la désignation, mais aussi d'assurer l'entretien et la survie du paysage.

VUE DU CHATEAU FRONTENAC ET D'UNE PARTIE DE LA HAUTE-VILLE, PRISE DES AIRS

AIR VIEW OF CHATEAU FRONTENAC AND UPPER TOWN, QUEBEC, CANADA

▷ *Vue du Château Frontenac et d'une partie de la Haute-Ville, prise des airs – Air View of Chateau Frontenac and Upper Town, Quebec, Canada*, carte postale, Québec, Librairie Garneau, s. d.
Arrondissement historique, décret gouvernemental en 1963.

admissible. Si c'est le cas, il invite les intervenants locaux à élaborer un plan de conservation.

Le ministre sollicite les ministères concernés par le projet de désignation d'un paysage culturel patrimonial, et ceux-ci prêtent leur concours pour aider les instances municipales à élaborer un plan de conservation. Lorsque le ministre est satisfait du plan de conservation qui lui est soumis et qu'il a pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur le sujet, il peut transmettre sa recommandation positive au gouvernement. Le gouvernement du Québec peut alors désigner le paysage culturel patrimonial, après discussion au Conseil des ministres.

LA CONSERVATION DU PAYSAGE

Les instances locales sont responsables de l'établissement du plan de conservation applicable au paysage culturel patrimonial qui sera désigné. Ce sont elles qui déterminent quels usages économiques, sociaux et culturels sont autorisés sur ce territoire, et elles définissent les mesures de protection des caractéristiques paysagères remarquables qu'elles ont reconnues.

Après la désignation, elles devront adopter des règlements pour assurer l'application et le respect du plan de conservation. Elles devront aussi produire un rapport sur la mise en œuvre de ce plan de conservation tous les cinq ans.

La boucle est bouclée : les citoyens, les élus municipaux et les principaux intervenants locaux ont été à l'origine de la demande, le gouvernement du Québec a désigné le paysage. Il revient aux citoyens et aux municipalités non seulement de tirer profit de la désignation, mais aussi d'assurer l'entretien et la survie du paysage. ■

Source : Infolettre, Direction du patrimoine et de la muséologie. L'Infolettre est une production du ministère de la Culture et des Communications.

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR NOTRE PATRIMOINE CULTUREL, UN GESTE TOURNÉ VERS L'AVENIR.

Conseil du patrimoine culturel du Québec

cpcq.gouv.qc.ca

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

À la découverte des collections patrimoniales de BAnQ

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) rassemble, conserve et diffuse un patrimoine documentaire unique et précieux, constitué de collections imprimées, audiovisuelles et numériques ainsi que de fonds d'archives répartis entre plusieurs édifices et salles de lecture et de consultation.

Ce patrimoine témoigne du dynamisme culturel et de l'évolution de la société québécoise depuis la colonisation européenne jusqu'à nos jours.

banq.qc.ca ▪

LES DOCUMENTS PATRIMONIAUX

par **Valérie D'Amour,** archiviste, Centre d'archives de Montréal, et **Isabelle Crépeau,** bibliothécaire, Direction des acquisitions et de la préservation des collections patrimoniales

L'utilisation de l'expression « documents patrimoniaux » est l'une des nouveautés de la Loi sur le patrimoine culturel qui est entrée en vigueur au Québec cet automne. Ce nouveau texte de loi reflète l'évolution du concept d'objet patrimonial et découle d'une réflexion lancée il y a 40 ans tant au Québec qu'à l'étranger.

Même si l'ancienne loi assurait déjà la protection des documents patrimoniaux en tant que biens historiques[1], la nouvelle définit plus clairement le patrimoine documentaire en distinguant précisément les objets des documents patrimoniaux. Ces derniers sont décrits soit comme « un support qui contient de l'information sous forme de mots, de sons ou d'images, soit [comme] l'information elle-même[2] ». Préalable essentiel, ils doivent présenter « un intérêt pour [leur] valeur artistique, emblématique, ethnologique, historique, scientifique ou technologique[3] ». Les fonds d'archives, les collections de photographies, les bandes sonores ou les imprimés, par exemple, peuvent être considérés comme des documents patrimoniaux.

▷ **Classe de rhétorique de Lionel Groulx au Séminaire de Valleyfield, 1914-1915. Centre d'archives de Montréal, fonds Lionel Groulx (CLG1, T1, 21.18).** Photo : Elie Gendron. Bien historique, reconnaissance en 1970.

ONIAUX
UN HÉRITAGE À DÉCOUVRIR

La Loi sur le patrimoine culturel comporte en outre des modifications en ce qui concerne les types de protection dont bénéficient les documents patrimoniaux. Tandis que la loi de 1972 permettait de reconnaître ou de classer un document en fonction de son importance patrimoniale, la nouvelle loi facilite l'octroi des protections au niveau provincial en n'attribuant qu'un seul statut, le classement. En plus, elle confère dorénavant aux municipalités ainsi qu'aux communautés autochtones le droit de citer des documents dont ils sont propriétaires.

DES EXEMPLES

Depuis 1976, le ministère de la Culture et des Communications du Québec a accordé une protection juridique à plus d'une centaine de fonds d'archives regroupant principalement des documents des XIX[e] et XX[e] siècles. Parmi les premiers biens culturels de nature documentaire protégés, on trouve neuf fonds de la collection Lionel Groulx et le fonds Jacques Ferron. Plusieurs statuts de protection concernent des archives institutionnelles comme les 169 registres d'état civil des paroisses de l'Outaouais. Certains fonds sont regroupés et forment des ensembles documentaires, par exemple les fonds du Séminaire de Rimouski ou les archives de l'Université Bishop. Des documents spécifiques ont en outre été classés ; pensons au journal intime de Caroline Debartzch, classé en 2005. Les documents de la collection Louis-François-Georges-Baby ainsi que le manuscrit d'Émile Nelligan intitulé « Les tristesses » sont les derniers biens de nature documentaire à avoir été classés, en 2007. ▶

◁ Page du *scrapbook* d'Anne-Marie Palardy illustrant son tour de France, 1909-1910. Centre d'archives du Saguenay–Lac-Saint-Jean, fonds Famille Dubuc (P1, D144, P97). Bien historique, reconnaissance en 1979.

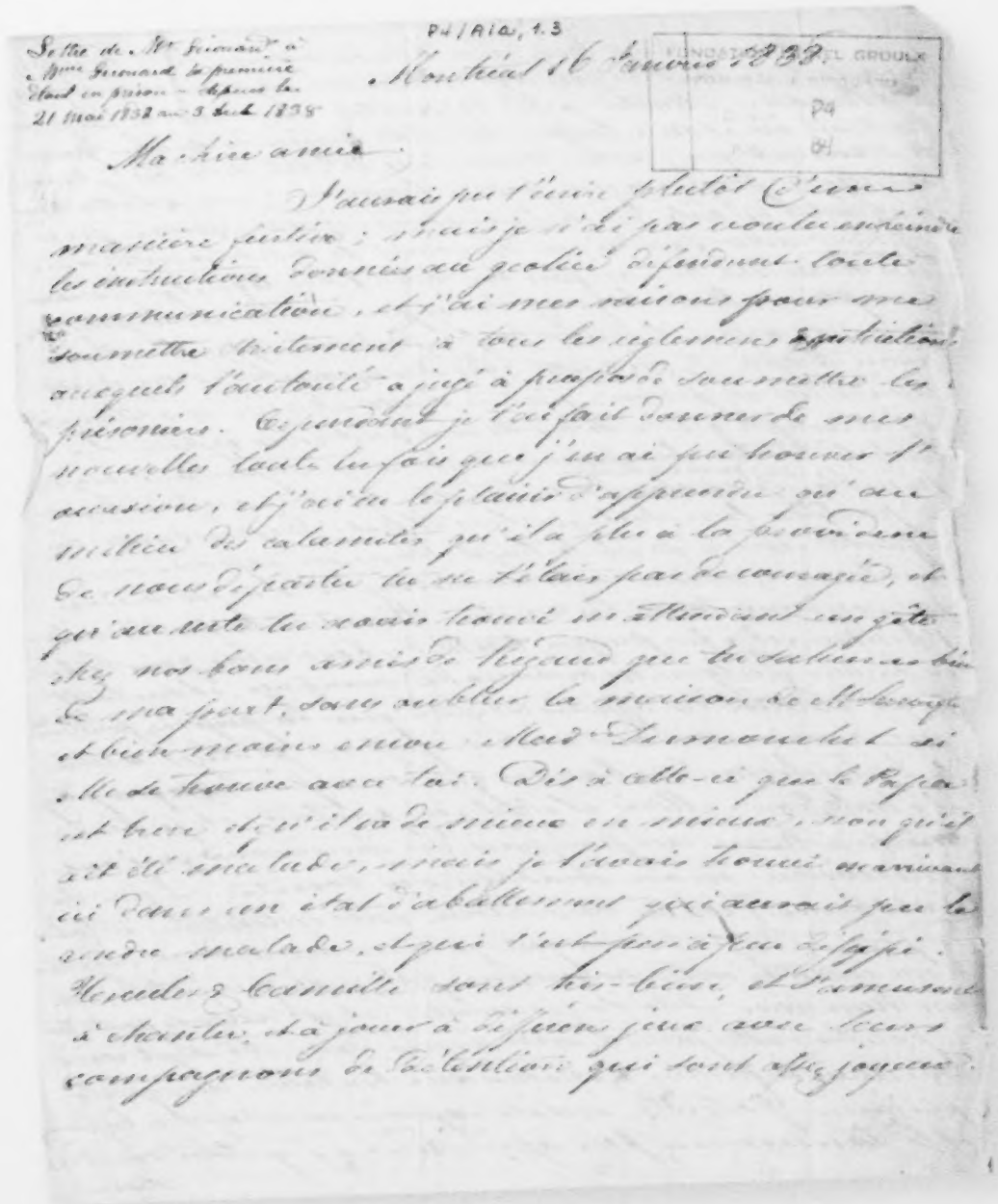

DOCUMENTS PATRIMONIAUX À BAnQ

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) possède quelques fonds d'archives protégés en vertu de la loi et inscrits au Registre des biens culturels (qui deviendra le Registre du patrimoine culturel), soit les neuf fonds regroupés dans la collection Lionel Groulx et le fonds Famille Dubuc. Des informations relatives à ces attributions de statuts sont diffusées dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Ce corpus semble modeste, mais il faut se rappeler qu'en vertu du règlement sur le dépôt légal et de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, l'institution a pour mission de rassembler et de conserver de manière permanente le patrimoine documentaire québécois. Par conséquent, les documents faisant partie des collections patrimoniales possèdent déjà un statut particulier qui leur assure protection et mise en valeur.

LA MISE EN VALEUR

BAnQ emploie divers moyens de diffusion pour faire connaître le patrimoine documentaire québécois, notamment celui qui est identifié comme un bien culturel. L'exemple le plus éloquent est sans doute

En préservant ces documents riches d'informations textuelles, sonores et visuelles, nous créons une archéologie du savoir, inspirons la recherche historique et favorisons la compréhension des patrimoines matériels et immatériels québécois.

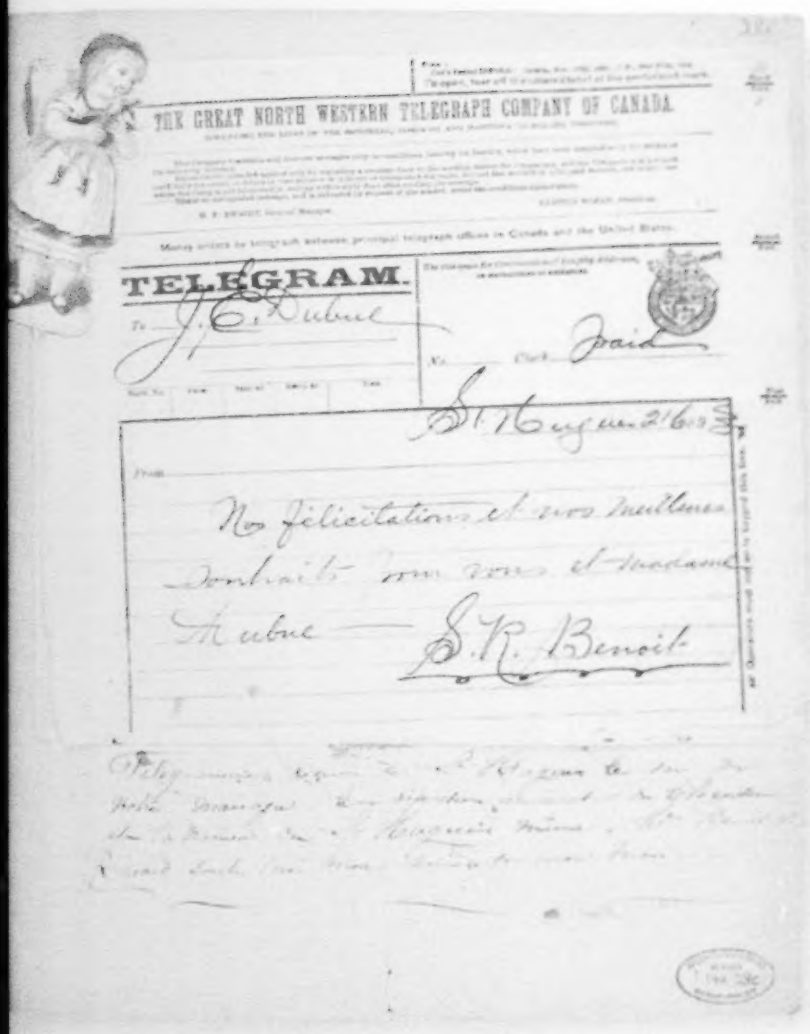

△ **Télégramme offrant des vœux de mariage à Julien-Édouard-Alfred Dubuc et à Anne-Marie Palardy, décembre 1909. Centre d'archives du Saguenay–Lac-Saint-Jean, fonds Famille Dubuc (P1, D144, P28C).** Bien historique, reconnaissance en 1979.

◁ **Extrait d'une lettre du patriote Jean-Joseph Girouard adressée à son épouse, alors qu'il est en prison à Montréal, 16 janvier 1838. Centre d'archives de Montréal, fonds Familles Girouard et Berthelot (CLG4, A1a, 1.3).** Bien historique, reconnaissance en 1976.

le fonds Famille Dubuc. Ainsi, le *scrapbook* et le journal de voyage d'Anne-Marie Palardy, épouse de J.-E.-A. Dubuc, sont numérisés et accessibles sur le portail de BAnQ (banq.qc.ca). Un article de Catherine Bertho Lavenir analysant les journaux de voyage de madame Palardy a récemment été publié dans la revue savante de BAnQ[4]. Le tome 3 du livre *Les chemins de la mémoire* publié par la Commission des biens culturels du Québec comprend en outre un article rédigé par Laurent Thibeault intitulé « Fonds Famille-Dubuc[5] ». Une exposition permanente à la Pulperie de Chicoutimi, *La main à la pâte*, présente également des photographies de ce fonds.

Le patrimoine documentaire québécois est un héritage à découvrir. Constitué principalement par des communautés religieuses, des établissements d'enseignement, des municipalités, des institutions privées et quelques particuliers, c'est un legs unique et précieux, essentiellement soustrait au circuit du commerce. En préservant ces documents riches d'informations textuelles, sonores et visuelles, nous créons une archéologie du savoir, inspirons la recherche historique et favorisons la compréhension des patrimoines matériels et immatériels québécois. ■

1. La loi qualifiait de bien historique « tout manuscrit, imprimé, document audio-visuel ou objet façonné dont la conservation présente un intérêt historique, à l'exclusion d'un immeuble ». *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., chapitre B-4), Québec, Éditeur officiel du Québec, 1972, chapitre 1, article 1c.

2. *La Loi sur le patrimoine culturel*, Infolettre, 27 février 2012, site Web du ministère de la Culture et des Communications.

3. *Loi sur le patrimoine culturel*, projet de loi n° 82 (2011, chapitre 21), Québec, Éditeur officiel du Québec, 2011, chapitre 1, article 2.

4. Catherine Bertho Lavenir, « Regard sur les autres, regards sur soi : les journaux lettres d'Anne-Marie Palardy (1907-1923) », *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, n° 3, 2011, p. 34-47.

5. Commission des biens culturels du Québec (éd.), *Les chemins de la mémoire*, tome III : *Biens mobiliers du Québec*, Québec, Publications du Québec, 1999, p. 333-338.

LE PATRIMOINE RELIGIEUX
LA GESTION D'UN

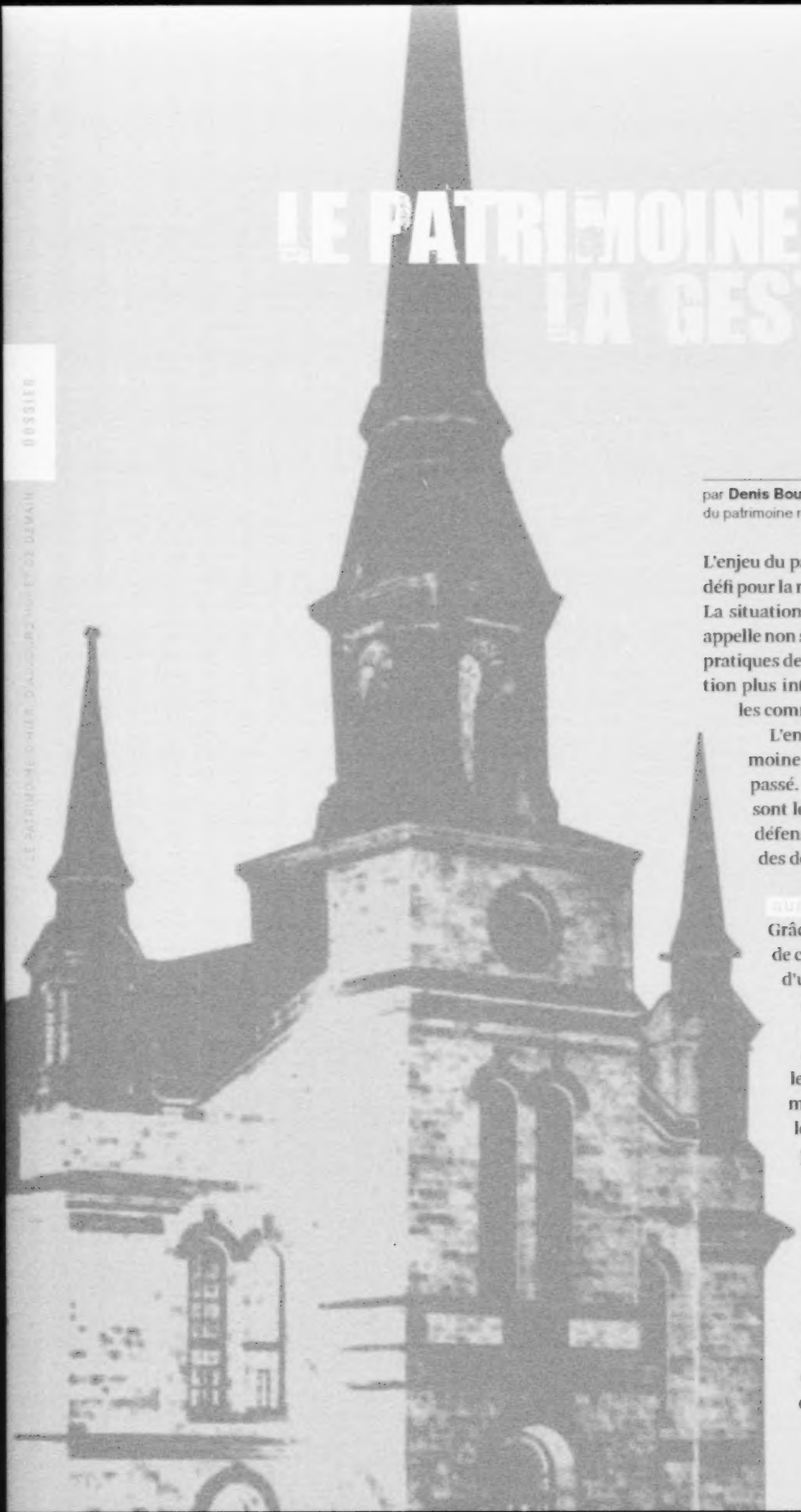

par **Denis Boucher**, historien, chargé de projets au Conseil du patrimoine religieux du Québec

L'enjeu du patrimoine religieux constitue un beau défi pour la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel. La situation particulière des églises qui ferment appelle non seulement à des changements dans les pratiques de la conservation, mais aussi à une gestion plus intégrée d'un patrimoine qui concerne les communautés locales.

L'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel est l'occasion d'observer le passé. Il importe en effet de déterminer quels sont les atouts sur lesquels s'est appuyée la défense du patrimoine religieux au cours des dernières années.

QUELQUES ATOUTS IMPORTANTS

Grâce à un inventaire national des lieux de culte réalisé en 2003, le Québec dispose d'un portrait exhaustif de ses églises et chapelles de toutes confessions religieuses[1]. Alors qu'on ne possède pas encore d'inventaires complets pour les ensembles conventuels (couvents, monastères et autres abbayes) ni pour les orgues, des initiatives sont prises pour inventorier des biens mobiliers et des formes de patrimoine immatériel religieux, grâce à des démarches concertées[2]. On peut par ailleurs se réjouir de la création de comités de travail sur l'avenir des biens mobiliers et des archives des communautés religieuses à l'initiative d'un Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) appelé à jouer un rôle de concertation élargi.

PATRIMOINE EN CHANGEMENT

Le patrimoine religieux jouit d'une position enviable parmi tous les types de biens protégés légalement. Depuis 1929, année où fut classée la première église (Notre-Dame-des-Victoires à Québec), plus de 300 bâtiments religieux ont pu bénéficier d'une protection en vertu de la loi. Ces bâtiments sont admissibles à une aide financière pour leur restauration depuis 1995. Quelque 379 millions de dollars ont été investis dans cette mesure jusqu'à maintenant par les différents partenaires, ce qui a permis la réalisation de plus de 2500 chantiers. Cela a certainement contribué au maintien et à la revalorisation de ces monuments exceptionnels. L'expertise développée en restauration et la valorisation des métiers spécialisés et des savoir-faire traditionnels sont d'autres atouts considérables.

QUELQUES CONSTATS PRÉOCCUPANTS

Maintenant que la loi est adoptée, il importe de garder en mémoire trois constats importants.

Premièrement, le patrimoine religieux est un patrimoine fondateur sous-estimé. Il imprègne profondément l'identité du Québec, dans ses paysages, ses villes et ses villages, dans toutes les formes d'art, dans ses institutions sociales et ses mentalités. Il constitue une collection patrimoniale gigantesque : 9307 bâtiments et plus de 31 300 objets de type religieux sont inscrits au Répertoire du patrimoine culturel du Québec[1]! La transmission de cet héritage sera-t-elle possible, malgré une certaine indifférence collective engendrée par la relation, pour le moins ambiguë, des Québécois avec leur passé religieux ? ▶

◁◁ **Église de Notre-Dame-des-Victoires, Québec, Capitale-Nationale.** Photo : © Ministère de la Culture et des Communications, Marie-Claude Côté, 2003. Monument historique, classement en 1929.

◁ ***Église St. François Xavier*, carte postale, Fraserville, J.E. Mercier, 19--?.** Situé dans un site du patrimoine, constitution en 2008.

▷ *Église Ste-Marguerite-Marie, Magog, P.Q.*, **carte postale, Berkeley, (Californie), Mike Roberts, 19--?.** Monument historique, citation en 2008.

▽ **L'église Sainte-Marguerite-Marie de Magog accueille la bibliothèque municipale depuis un an.** Photo : Ville de Magog. Monument historique, citation en 2008.

Deuxièmement, il s'agit d'un patrimoine sous haute pression. La conjoncture qui prévaut en matière de pratique religieuse aggrave toujours davantage la situation financière des autorités de l'Église. Si seulement 14 églises sont protégées par la loi aujourd'hui, la situation risque de changer rapidement. Comment justifier l'entretien coûteux d'un patrimoine, si riche soit-il, lorsque celui-ci n'est plus ni utilisé ni accessible et n'intéresse pas les jeunes générations ?

Troisièmement, la conservation plus spécifique des lieux de culte – on en compte près de 2800 au Québec – n'est désormais envisageable que si on peut les réutiliser. Que ce soit pour les adapter à d'autres activités qu'ils pourront accueillir en parallèle à la pratique du culte ou pour les transformer complètement, la conservation des temples patrimoniaux exige désormais des modifications parfois majeures à leur intégrité physique. Modifier pour conserver : voilà un défi qui appelle une gestion intelligente du changement pour réinscrire, collectivement, ce patrimoine dans sa communauté.

GÉRER UN PATRIMOINE EN TRANSFORMATION

Le sort des églises bouscule le débat sur le patrimoine religieux. Une fois qu'on a convenu que la

◁ Magog [Église Sainte-Marguerite-Marie], 1951. Centre d'archives de Montréal, fonds Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, série Office du film du Québec (E6, S7, SS1, D52790-51). Photo : Joseph Guibord. Monument historique, citation en 2008.

transformation d'une église est la première condition à sa conservation, comment opter pour des modifications nécessaires pour préserver ses valeurs patrimoniales reconnues ? Au cours des dernières années, la réflexion a surtout porté sur la pertinence immobilière et la faisabilité technique et financière, mais peu sur l'évaluation de l'impact patrimonial de la transformation des lieux de culte[4]. Il faut en effet aller au-delà des arguments de développement durable, de viabilité financière ou de compatibilité physique. C'est pourquoi nous posons quelques questions pour assurer la réussite d'un projet, comme autant de critères généraux qui définiraient l'« acceptabilité patrimoniale » d'un projet de transformation.

Est-ce que la vocation envisagée est compatible avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment ? Chaque bâtiment possède ses caractéristiques qui doivent pouvoir cohabiter avec les nouvelles fonctions, mais l'environnement du bâtiment, son architecture, son décor ou les œuvres d'art qu'il renferme sont souvent des qualités qui ont été soulignées. Le projet de conversion pourrait ainsi miser sur certaines qualités patrimoniales pour renforcer sa pertinence : la qualité physique, la qualité sociosymbolique et certaines qualités économiques.

Est-ce que la transformation de l'église a permis de mettre en valeur ses qualités patrimoniales reconnues ? La transformation peut même être l'occasion de restaurer certains éléments patrimoniaux disparus ou en mauvais état. Ses valeurs sociosymboliques et historiques peuvent aussi être mises en lumière.

Est-ce que le niveau de transformation du bâtiment obtient l'approbation d'une large proportion de la population concernée ? La transformation d'un bâtiment patrimonial doit entraîner une forte adhésion de l'opinion. Le défi est de préserver l'esprit du lieu et sa signification collective malgré la disparition partielle ou complète de sa fonction originale. L'histoire et les souvenirs qui nourrissent l'attachement de la population au bâtiment pourront-ils encore s'incarner dans le lieu transformé ?

La transformation des églises, comme moyen de conservation de celles-ci, suppose une implication accrue des communautés locales. Ainsi ce patrimoine pourra-t-il redevenir un espace de créativité pour inventer des projets novateurs, susceptibles d'incarner les aspirations actuelles et futures d'une communauté.

1. Pour consulter l'inventaire des lieux de culte du Québec : www.lieuxdeculte.qc.ca.

2. Pour consulter l'inventaire du patrimoine immatériel religieux du Québec : www.ipir.ulaval.ca.

3. Pour consulter le répertoire : www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/RPCQ.

4. On doit souligner l'importante réflexion lancée par la Commission des biens culturels du Québec sur les études d'impact patrimonial. Nathalie Hamel, *L'étude d'impact patrimonial – Un outil pour la gestion du changement*, Québec, Commission des biens culturels du Québec, 2008, 69 p.

TÉMOINS DE L'HISTOIRE NOS BIBLIOTHÈQUES

par **Simon Mayer**, bibliothécaire, Direction de la Collection nationale et des services spécialisés

Située au cœur des communautés, la bibliothèque est une institution-phare de la vie culturelle des Québécois. C'est pourquoi on l'aménage souvent dans un édifice qui fait partie intégrante du patrimoine... y compris du patrimoine en devenir.

Une trentaine de bibliothèques sont inscrites au Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Témoins de l'histoire du Québec, de nombreux édifices culturels incarnent des styles architecturaux qui, ensemble, forment le paysage bâti. En voici quelques-uns.

DE LA NOUVELLE-FRANCE À L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

Nommée en l'honneur d'un grand ethnologue québécois, la bibliothèque Luc-Lacourcière de la localité de Beaumont, sur la côte sud de Québec, loge

▽ Photographie de la bibliothèque Luc-Lacourcière à Beaumont tirée de Pierre Beaudet, *Robert Lamontagne, artisan de Beaumont*, Québec, Éditions GID, 2010, p. 63.
Photo : Paul St-Arnaud. Situé dans un site du patrimoine, construction s. d.

dans un édifice qui, avec son toit escarpé, rappelle les manoirs de la Nouvelle-France. Des travaux de restauration menés de main de maître par l'artisan Robert Lamontagne ont permis à la population locale de retrouver dans une forme remarquable l'esprit de l'ancien presbytère érigé en 1722[1].

La conquête anglaise de la colonie entraîne de nouvelles influences en provenance d'Angleterre qui se manifesteront au tournant du XIX[e] siècle dans la facture architecturale de plusieurs édifices publics. L'engouement anglais pour la symétrie, le dépouillement, les pilastres et le fronton classique de style palladien, qu'a bien assimilé l'architecte François Baillairgé, donne à Québec une élégante prison qui deviendra un collège, puis le Morrin Centre, un centre culturel incluant une bibliothèque chère à la communauté anglophone de Québec[2].

Près d'un siècle plus tard, c'est au tour du style victorien de meubler nos paysages. La vieille poste de Coaticook et l'édifice Haskell de Stanstead en offrent deux remarquables exemples ; le second, qui abrite une salle d'opéra, a pour particularité de chevaucher la frontière canado-américaine.

DE PARIS À MONTRÉAL ET À SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

Dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, le style Second Empire, d'inspiration française, avec ses toits mansardés et ses ornementations classiques, s'est répandu dans l'architecture religieuse québécoise grâce au travail de Victor Bourgeau, qui nous a laissé plusieurs églises et édifices conventuels. La bibliothèque Christian-Roy de L'Assomption est un parfait exemple de couvent construit à cette époque à partir d'un plan type de l'architecte.

Au début du XX[e] siècle, l'influence de l'École des beaux-arts de Paris se fait sentir dans la conception de nombreux édifices publics au Québec. La ville de Sainte-Agathe-des-Monts, vivant alors une période de prospérité, voit s'ériger un bureau de poste dans ce style. Celui-ci abrite aujourd'hui la bibliothèque Gaston-Miron, nommée en l'honneur du poète, natif de la municipalité. L'édifice Pamphile-Lemay, qui accueille la bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec, la bibliothèque Saint-Sulpice, future Bibliothèque nationale du Québec située rue Saint-Denis, la Bibliothèque centrale de Montréal, sise en bordure du parc La Fontaine, trois édifices conçus originellement pour héberger une bibliothèque, constituent aussi de monumentales incarnations du style Beaux-Arts. Toutes trois offrent de solides assises au développement du patrimoine documentaire et de l'architecture au Québec.

Bureau de Poste, Ste. Agathe des Monts, Québec, carte postale, Ottawa, Photogelatine Engraving Co., 19--?. Monument historique, citation en 1993.

1. Pierre Beaudet, *Robert Lamontagne, artisan de Beaumont*, Québec, Éditions GID, 2010, p. 62-63.

2. Amélie Dion, « L'influence des compétants », *Continuité*, n° 119, 2008-2009, p. 34-37.

QUELQUES IDÉES SUR LE PATRIMOINE MODERNE

par **France Vanlaethem**, professeure associée,
École de design de l'UQAM

L'horizon du patrimoine s'est sans cesse élargi depuis la fondation de la Commission des monuments historiques du Québec en 1922 et les actualisations successives de la loi visant à assurer la protection des biens culturels identitaires. Ceux-ci ont d'abord été reconnus dans les monuments d'art et d'histoire et, ensuite, progressivement étendus aux découvertes archéologiques, aux ensembles urbains anciens et aux artéfacts liés à la vie quotidienne laborieuse des ancêtres.

Cependant, depuis la fin des années 1980, au Québec comme ailleurs, l'ancienneté n'est plus la qualité première et indiscutable du patrimoine. À cette époque, certaines personnes ont demandé que soit reconnue la valeur pérenne du Westmount Square, mise en péril par des travaux de rénovation. L'extrême simplicité architecturale de cet ensemble dessiné en 1964 par l'architecte Ludwig Mies van der Rohe n'était plus au goût du jour. Réparer son esplanade sans tenir compte de la continuité visuelle entre l'intérieur et l'extérieur et décorer sa galerie de boutiques, c'était oublier certains des apports essentiels du mouvement moderne qui bouleversa les conceptions en matière d'architecture et d'urbanisme dans la première moitié du XX^e siècle.

UN PAS VERS LA RECONNAISSANCE

La Commission des biens culturels du Québec a contribué à la reconnaissance du patrimoine moderne en lançant une étude sur le sujet qui déboucha en 2005 sur la publication d'un document de réflexion intitulé *Comment nommer le patrimoine quand le passé n'est plus ancien ?* Y sont explorées entre autres les différences qui séparent le patrimoine récent du patrimoine ancien : outre sa jeunesse, on y souligne son abondance (au XX^e siècle, le Québec, comme bien d'autres collectivités, a plus construit qu'au cours des siècles précédents) ainsi que sa fragilité technique et esthétique. Les nouveaux matériaux et composants techniques mis en œuvre, tels le béton armé coulé sur place ou les légers murs-rideaux de verre et de métal, se sont souvent détériorés plus rapidement qu'on ne s'y attendait. De plus, les bâtiments modernes résistent mal aux interventions peu attentives à leur simplicité formelle ou encore à leur inhabituelle articulation spatiale, sinon tectonique.

Si, au moment de la construction, la nouveauté plus ou moins radicale du bâti emballait promoteurs et usagers, pour quelques-uns, elle est rapidement devenue synonyme de perte. C'est ainsi qu'en 1963, un groupe de citoyens s'était élevé contre le projet du futur Westmount Square, jugeant inacceptables sa taille et sa facture en rupture avec le bâti existant. Alors que les grandes opérations immobilières se multipliaient au cœur des villes, le traumatisme causé par les destructions de pans entiers de l'environnement familier, précédé dans certains cas par l'éviction d'un grand nombre d'habitants, cristallisa la réaction, conférant un nouvel élan au mouvement patrimonial. Ainsi l'architecture moderne, quelle que soit la qualité des réalisations, est souvent associée à de mauvais souvenirs.

△ France Vanlaethem, *Patrimoine en devenir – L'architecture moderne du Québec*, Québec, Publications du Québec, 2012.

◁ Westmount Square, Montréal, 1964-1969, Ludwig Mies van der Rohe, architecte, Chicago; Greenspoon, Freedlander & Dunne, architectes, Montréal. Photo : © M. Brunelle

PATRIMOINE EN DEVENIR – L'ARCHITECTURE MODERNE DU QUÉBEC

Alors qu'elle laisse place au Conseil du patrimoine culturel, la Commission des biens culturels du Québec publie un ouvrage abondamment illustré sur le sujet, *Patrimoine en devenir – L'architecture moderne du Québec*, dans lequel elle poursuit ▸

△ Caisse Desjardins du Quartier de Saint-Henri, Montréal, 1965-1966, Henri Brillon, architecte, Montréal. Rénovation, 2009-2011, Jean Damecour, architecte, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. Photo : © M. Brunelle

▽ Station-service de L'Île-des-Sœurs, Verdun, Montréal, 1967-1968, Ludwig Mies Van der Rohe, architecte, Chicago; Paul H. Lapointe, architecte, Montréal. Recyclage, 2011, Les architectes FABG, Montréal. Photo : © M. Brunelle

l'investigation amorcée antérieurement en examinant la question de l'identification et de l'évaluation de ce patrimoine différent des autres. Depuis les années 1990, une question méthodologique mobilise les professionnels du patrimoine sur le plan international, de même qu'au Canada et à Montréal. Une interrogation sur les éléments du bâti récent présentant un potentiel patrimonial nourrie par l'abondante littérature historiographique produite sur le Québec contemporain mène à associer le patrimoine moderne du Québec à la Révolution tranquille, un phénomène dont la dynamique dépasse les années 1960, auxquelles il est spontanément associé.

Le désir de changement qui est au cœur de la modernité se traduit dès l'entre-deux-guerres dans l'environnement bâti, où apparaissent des édifices novateurs non seulement sur le plan typologique et technique, tels les premiers gratte-ciel, mais esthétique. À Québec et à Montréal, les premières maisons modernistes sont dès lors construites. Certes, la modernisation accélérée amorcée avec la Seconde Guerre mondiale multiplierait les constructions se démarquant du bâti traditionnel dans

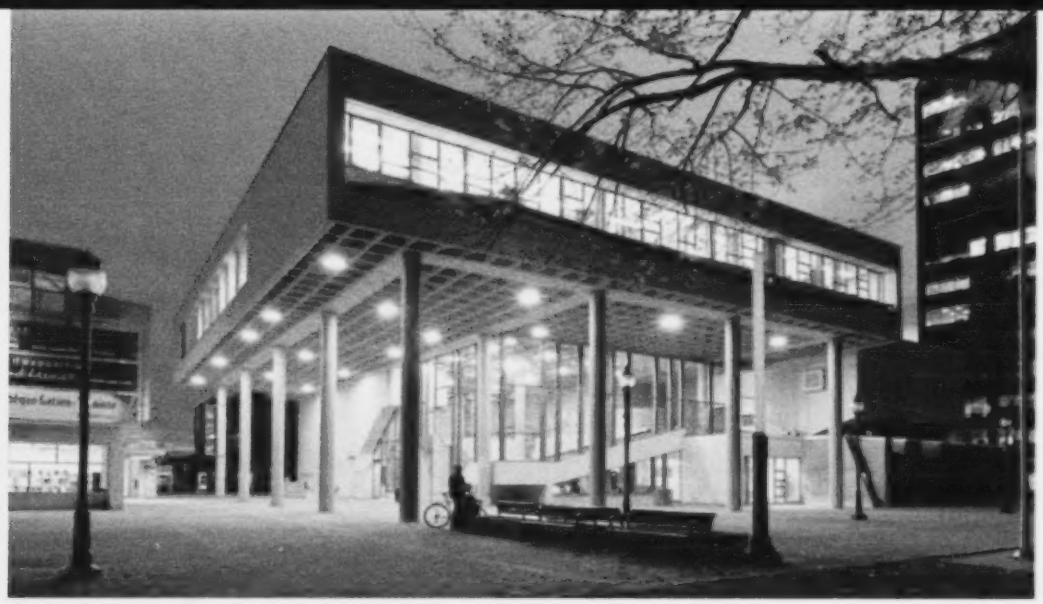

◁ Hôtel de ville, Trois-Rivières, 1967-1968, Leclerc & Villemure, architectes ; Denoncourt & Denoncourt, architectes, Trois-Rivières ; Georges Daudelin, architecte paysagiste, Trois-Rivières. Photo : © M. Blanchet

toutes les régions du Québec, de même que dans les secteurs où les pouvoirs établis ont le plus de poids. Rappelons que le tiers des lieux de culte construits au Québec avant 1975 le furent après 1945 (et la moitié au XX^e siècle).

DE NOUVEAUX DÉFIS

L'abondance est un défi pour la conservation. Si, depuis 20 ans, sur la scène internationale, la priorité a été de préserver les grandes œuvres de l'architecture moderne en réalisant des restaurations minutieuses orientées vers la restitution de l'état d'origine, aujourd'hui, alors que la valeur du patrimoine moderne est plus largement reconnue, se pose la question de la sauvegarde de très nombreux éléments plus communs. Un tel enjeu n'est pas seulement d'ordre culturel, il est devenu central en regard des exigences du développement durable : « le bâtiment le plus vert est celui qui existe déjà », affirme Richard Moe, le président du National Trust for Historic Preservation, dans son discours de réception du Vincent Scully Prize en 2007[1].

L'approche soucieuse d'authenticité matérielle qui tend à prévaloir en restauration n'est plus ni pertinente ni viable alors que s'impose la conservation des immeubles modernes ordinaires plutôt qu'iconiques, comme l'a indiqué l'architecte John Allan à Helsinki en août 2012 lors de la dernière conférence de Docomomo International, l'organisme voué à la documentation et à la conservation de l'architecture du mouvement moderne. Le défi est d'intervenir non seulement pour remettre ces immeubles en bon état physique, mais aussi pour les adapter à l'économie et à la vie contemporaines, tout en préservant les traits porteurs de valeur patrimoniale. Deux récents projets de conservation témoignent de cette dualité d'objectifs : d'une part, le recyclage de la station-service dessinée par Mies van der Rohe à l'île des Sœurs en Maison des générations et, d'autre part, la rénovation de la Caisse Desjardins de Saint-Henri.

1. Richard Moe, « Sustainable Stewardship — Historic Preservation Plays an Essential Rôle in Fighting Climate Change », *Traditional Building*, vol. 21, n° 3, juin 2008, www.traditional-building.com (consulté le 23 août 2012).

EN MATIÈRE DE PATRIMOINE, OÙ EN EST LE QUÉBEC ?

Le Jardin Saint-Roch et la renaissance du nouveau quartier Saint-Roch, Québec.
Photo : Ville de Québec

par **Serge Filion**, urbaniste, membre du collège des Fellows de l'Institut canadien des urbanistes (1999) et membre émérite de l'Ordre des urbanistes du Québec (2009)

Un pays d'une immensité et d'une beauté à couper le souffle. Un palimpseste sur lequel pourraient se dessiner les contours d'une civilisation encore à venir de classe mondiale qui ferait du Québec entier un État exemplaire où auraient été admirablement respectés et conservés lacs, montagnes et rivières en trame de fond d'un mode exemplaire d'occupations humaines, agricoles, urbaines et villageoises soucieuses de beauté, de durabilité et de création toujours effervescente. En un mot, un pays exemplaire à l'aune des valeurs humaines fondatrices croisées à une nature que nous aimerions encore croire indomptable. Une réserve mondiale de la biosphère dans toute sa pureté et sa fougue.

Avant de rêver à des actions humaines enrichissantes pour le cadre naturel déjà doté de perfections multiples, il faut savoir ce qu'il reste des rêves stratifiés de nos prédécesseurs enfouis dans le sous-sol, les villages, les systèmes de rang issus des seigneuries, les édifices patrimoniaux parce que remarquables. Notre habileté à construire aujourd'hui un monde meilleur trouve son origine dans notre façon de conserver et d'accumuler le patrimoine des générations précédentes et de transmettre le tout aux générations montantes. Car comment s'enrichir et s'investir dans de grands projets de société si chaque cohorte de Québécois doit repartir à zéro ou presque ?

Le Québec s'est hissé au plus haut rang des nations en ce qui concerne la pertinence du corpus législatif capable de réguler les actions individuelles et du monde des affaires qui signent nos paysages en devenir. En effet, les urbanistes et les décideurs disposent d'un coffre à outils des plus sophistiqués qui permet formellement de gérer à peu près tous les cas de figure.

En plus de la protection de nos terres agricoles par la Commission de protection du territoire agricole et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui contient à elle seule tous les artifices légaux susceptibles de donner des dents aux principes mis de l'avant, il y a maintenant la Loi sur les biens culturels qui vient d'être revue, corrigée et adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale : celle-ci intègre désormais les notions de paysage et de biens immatériels.

LE QUÉBEC ET LE RESTE DU MONDE

Avec ou sans plan, avec ou sans réglementation, les villes se développent. Mais le Québec n'est pas le seul à subir les pressions de l'absolue nécessité de loger ses habitants le plus confortablement et de la façon la plus abordable possible, de permettre à ses entreprises de produire des biens et des services dans un environnement de qualité sans nuire à leur position concurrentielle, ainsi que de protéger ses ressources naturelles renouvelables et non renouvelables dans le meilleur intérêt des générations futures.

Le Québec possède un arsenal législatif et réglementaire de classe mondiale pour la protection et

◁ Bitexco Financial Tower, début de la succession des paysages urbains, Saigon. Photo : Luciano Mortula.

▽ Harmonie des couleurs et des formes, Lisbonne. Photo : Serge Filion, 2011.

la gestion de ses territoires. Tout son territoire est couvert par la réforme cadastrale, l'évaluation des propriétés, les plans d'urbanisme, les schémas d'aménagement et de développement de première et de deuxième génération : un actif inestimable et un soutien indispensable à toute politique de conservation et d'aménagement du territoire. Tout cela cependant n'assure pas et ne peut assurer l'arrêt de l'étalement urbain non indispensable, l'empiètement continuel sur les meilleures terres arables, le recul des forêts originelles, la destruction irréversible des patrimoines bâtis accumulés par les générations précédentes et jugés « obsolètes » ou encore trop coûteux à entretenir... Nous possédons à peu près tous les outils pour corriger ces situations et réclamer l'adoption de bonnes pratiques en la matière.

Et pourtant le Québec est loin des pressions sociales, démographiques et économiques observées en Asie, par exemple, où l'absolue nécessité de la croissance est en train de faire disparaître les établissements humains traditionnels par l'arrivée massive de nouvelles tours d'habitation et de bureaux standardisés *(Block Attack)*. Depuis les années 1930, 1940, 1950 et surtout récemment, entre 25 % (Bangkok) et 90 % (Hong Kong) des quartiers traditionnels populaires des grandes villes asiatiques (Pékin, Shanghai, Hong Kong, Tokyo, Séoul, Jakarta, Singapour) ont littéralement disparu à la suite de l'attaque conjuguée de la reconstruction urbaine des centres et plus récemment de l'étalement urbain vers la lointaine périphérie[1].

Pendant ce temps, l'Europe, dotée avantageusement des plus beaux paysages construits de la planète, croule dans un immobilisme économique et fiscal qui risque de mettre à mal la protection, l'entretien et la remise aux normes de paysages urbains dotés d'une sublime harmonie d'ensemble. La crise économique pourrait contaminer le marché immobilier dans l'ensemble de l'Europe. Nous avons pu faire ce constat aux congrès de l'Organisation des villes du patrimoine mondial à Quito (Équateur) en 2009 et à Sintra (Portugal) en 2011, dont nous avons publié des comptes rendus dans la revue *Formes*.

Entre-temps, le Québec peaufine sa réglementation et ses lois à un point tel que l'on puisse parler d'une législation de classe mondiale dont plusieurs pays pourraient s'inspirer. Vivement pour ces pays des plans d'urbanisme, d'aménagement et de développement concertés avec les grands acteurs immobiliers, les autorités locales et la population. ■

1. Voir l'excellent ouvrage Winny Maas (dir.), *The Vertical Village – Individual, Informal, Intense*, Rotterdam, NAi Publishers, 2012.

LE PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC EN IMAGES

Quelques exemples tirés des fonds et collections de BAnQ

par **Michèle Lefebvre,** agente de recherche, Direction de la recherche et de l'édition, et **Julie Fontaine,** archiviste, Centre d'archives de Montréal

CHAUDIÈRE-APPALACHES
PALAIS DE JUSTICE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE
Construit en 1862 et classé en 1985, le palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce est édifié pour répondre à une réforme du système judiciaire du Canada-Est, faisant de cette municipalité le centre d'un nouveau district. L'édifice, qui intègre une prison, orientera le développement ultérieur de la trame urbaine.

Palais de justice St-Joseph-de-Beauce, carte postale, Province de Québec?, s. é., 19--?.

ESTRIE ÉGLISE SAINT-JAMES
L'Église Saint-James, construite à Hatley en 1827-1828, constitue le plus ancien temple anglican encore existant dans les Cantons-de-l'Est. Située en retrait, dans une vaste aire paysagère qui rappelle les *commons* (espaces communaux) des villages de la Nouvelle-Angleterre, l'église est classée en 1989.

East Hatley, carte postale, Province de Québec?, s. é., 19--?.

MAURICIE–BOIS-FRANCS
DÉCOR PEINT DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LA-PRÉSENTATION
Le décor peint de l'église Notre-Dame-de-la Présentation à Shawinigan-Sud, classé depuis 1975, est l'une des grandes œuvres d'art d'Ozias Leduc. On voit ici un croquis du Christ en croix fait par l'artiste qui orne le chœur de l'église.

Croquis du Christ en croix d'Ozias Leduc, entre 1941 et 1955. Centre d'archives de Montréal, fonds Ozias Leduc (MSS327/10/19).

MONTRÉAL LES GÉANTES DE LA RUE SAINT-JACQUES

Les géantes, ensemble de quatre sculptures allégoriques d'Henry Augustus Lukeman, rehaussent la façade de la Banque royale du Canada, rue Saint-Jacques, jusqu'en 1951. Reconnues comme œuvres d'art du patrimoine québécois en 1999, elles ornent, depuis, l'intérieur du Centre d'archives de Montréal de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

Photo : Pro Multi + Inc., après 1999.

OUTAOUAIS MANOIR LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU

Le manoir Papineau, classé en 1975, est érigé au milieu du XIXe siècle par Louis-Joseph Papineau, sur sa seigneurie de Petite-Nation. La résidence a également abrité Napoléon Bourassa, gendre de Papineau et peintre célèbre, ainsi que le fils de celui-ci, Henri Bourassa, fondateur du journal *Le Devoir*.

***Manoir du Patriotte [sic] Papineau, Montebello, P. Qué.*, carte postale, Ottawa, L. E. Chevrier éditeur, vers 1910.**

LAVAL-LAURENTIDES ET LANAUDIÈRE
GRAND PONT DE FERME-ROUGE

Le grand pont de Ferme-Rouge est l'un des plus vieux ponts couverts du Québec et l'un des seuls à deux travées encore debout. Reconnu monument historique en 1990, il est construit dans la foulée de la colonisation des Laurentides et relie les villes de Kiamika et de Mont-Laurier.

Grand pont de Ferme-Rouge, 1955. Centre d'archives de Montréal, fonds Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, série Office du film du Québec (E6, S7, SS1, P207757). Photographe non identifié.

LE PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC EN IMAGES

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN FONDS FAMILLE DUBUC

Cet extrait du journal intime d'Anne-Marie Palardy, épouse de l'industriel saguenéen Julien-Édouard-Antoine Dubuc, contient une photo représentant une réunion de famille au jour de l'An 1898. Le fonds Famille Dubuc, conservé à BAnQ, est l'un des rares fonds d'archives classés (1979).

Extrait du journal intime d'Anne-Marie Palardy, 1898. Centre d'archives du Saguenay–Lac-Saint-Jean, fonds Famille Dubuc (P1, D144, P48).

MONTÉRÉGIE MAISON QUINTAL

Construite entre 1727 et 1750 par François Quintal fils, sur une terre concédée par le seigneur Pierre Boucher en bordure du fleuve Saint-Laurent, la maison Quintal est modifiée en 1887 dans l'esprit éclectique victorien, alors qu'elle sert de lieu de villégiature. Elle est classée en 1976.

Julianna Joos, *Maison Quintal-Quesnel*, estampe, 25 x 33 cm, Montréal, Graff, 1992.

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD-DU-QUÉBEC BOURLAMAQUE

Le village minier de Bourlamaque est fondé par la Lamaque Gold Mines en 1935. Classé en 1979 pour son intérêt en tant que témoin de la ruée vers l'or en Abitibi, il comprend 82 bâtiments répartis sur 22 hectares aujourd'hui intégrés à la ville de Val-d'Or.

Village minier de Bourlamaque sous la neige, 1937. Centre d'archives de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, fonds Canadien National (P213, P351). Photographe non identifié.

QUÉBEC VIEUX PRESBYTÈRE DE DESCHAMBAULT

Maison d'inspiration française, le vieux presbytère de Deschambault est construit entre 1815 et 1816 sur la pointe du cap Lauzon et classé en 1957. L'intérêt du site réside également dans la richesse des vestiges archéologiques amérindiens et euro-québécois présents sur le terrain attenant.

Brian O'Keefe, *Vieux presbytère de Deschambault*, reproduction d'œuvre d'art, 36 x 51 cm, Québec (province), s. é., 1993.

CÔTE-NORD ARCHIPEL-DE-MINGAN

L'Archipel-de-Mingan, reconnu pour ses célèbres monolithes de calcaire, est décrété arrondissement naturel en 1978. Ses beautés sont vantées notamment par Roland Jomphe, poète de la région, dont le fonds d'archives est conservé au Centre d'archives de la Côte-Nord de BAnQ.

Les monolithes du Mirage, s. d. Centre d'archives de la Côte-Nord, fonds Roland Jomphe (P53, S2, SS1, D15). Photo : Roland Jomphe.

LE PATRIMOINE CULTUREL EN QUELQUES DÉFINITIONS

AIRE DE PROTECTION
L'aire de protection permet d'exercer un contrôle sur le développement de l'environnement d'un monument historique classé pour conserver la valeur patrimoniale de ce dernier. La création d'une aire de protection n'est pas automatique du seul fait qu'il y a classement. Elle n'existe que si le ministre en détermine le périmètre et adopte un décret en ce sens.

ARRONDISSEMENT HISTORIQUE OU NATUREL
La déclaration d'arrondissement historique ou naturel permet d'identifier et de protéger un territoire, en raison de la concentration de monuments ou de sites historiques qu'on y trouve ou bien en raison de l'intérêt esthétique, légendaire ou pittoresque que présente son harmonie naturelle.

BIEN ARCHÉOLOGIQUE
Tout bien témoignant de l'occupation humaine préhistorique ou historique.

BIEN CULTUREL
Une œuvre d'art, un bien historique, un monument ou un site historique, un bien ou un site archéologique, une œuvre cinématographique, audiovisuelle, photographique, radiophonique ou télévisuelle.

BIEN HISTORIQUE
Tout manuscrit, imprimé, document audiovisuel ou objet façonné dont la conservation présente un intérêt historique, à l'exclusion d'un immeuble.

CITATION DE MONUMENT HISTORIQUE
La citation est une mesure de protection légale à laquelle une municipalité peut recourir pour protéger un monument historique situé sur son territoire dont la conservation présente un intérêt public.

CLASSEMENT
Le classement permet de préserver des biens dont la conservation présente un intérêt public en raison de leur valeur patrimoniale.

CONSTITUTION D'UN SITE DU PATRIMOINE
La constitution d'un site du patrimoine est une mesure de protection légale à laquelle une municipalité peut recourir pour protéger tout ou partie de son territoire où se trouvent des biens culturels immobiliers et dans lequel le paysage architectural présente un intérêt d'ordre esthétique ou historique.

MONUMENT HISTORIQUE
Un immeuble qui présente un intérêt historique par son utilisation ou son architecture.

ŒUVRE D'ART
Un bien meuble ou immeuble dont la conservation présente, d'un point de vue esthétique, un intérêt public.

PATRIMOINE
Tout objet ou ensemble, matériel ou immatériel, reconnu et approprié collectivement dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public.

RECONNAISSANCE
La reconnaissance est une mesure de protection légale à laquelle peut recourir le ministre dans le cas de biens dont la conservation présente un intérêt public en raison de leur valeur patrimoniale.

SITE ARCHÉOLOGIQUE
Un lieu où se trouvent des biens archéologiques.

Source : ministère de la Culture et des Communications.

L'Osstidcho
À la découverte du mythe

par **Benoit Migneault,** chef de service, Musique et films,
Direction de la référence et du prêt

L'Osstidcho
Les bandes audio retrouvées

Il y a de ces événements qui marquent l'histoire d'une nation et qui en constituent une pierre d'assise dont on ne mesure bien souvent l'importance que des années plus tard. C'est le cas de *L'Osstidcho*, spectacle emblématique de la fin des années 1960, et véritable coup de poing culturel qui a permis aux créateurs, et au public, de se libérer des conventions corsetées alors propres aux arts de la scène et à la chanson. Depuis quelques semaines, on peut (re)découvrir ce spectacle sur le portail Web de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

Hormis son nom si évocateur, quelques photographies éparses et une brève entrevue réalisée pour la Société Radio-Canada, il ne restait rien de vraiment tangible de cet événement. On pouvait même s'interroger : la réputation du spectacle pouvait-elle se mesurer à la réalité ou s'agissait-il simplement d'une vision magnifiée du passé ?

Mais voilà qu'en 2003 on découvre un enregistrement audio du spectacle présenté à la Comédie-Canadienne en septembre 1968. Un peu plus tard, ce dernier est acquis par BAnQ qui procède ultérieurement à l'acquisition du fonds d'archives d'Yvon Deschamps. Au cours du traitement de ce fonds, en 2009, on y découvre un autre enregistrement réalisé, celui-ci, lors du spectacle de clôture de *L'Osstidcho* au Théâtre de Quat'Sous le 20 juin 1968. Deux enregistrements !

L'institution entreprend une recherche intensive dans ses fonds et collections pour trouver et rassembler tous les documents portant sur le spectacle. L'effort de synergie apporte les fruits escomptés : affiches, photographies inédites et illustrations diverses complètent les deux enregistrements. Pour la toute première fois, nous pouvons nous plonger dans cet univers iconoclaste marqué par la démesure et l'enthousiasme d'une génération nouvelle qui entendait bien pourfendre les lieux communs et imposer une vision du monde s'écartant des sentiers battus. ■

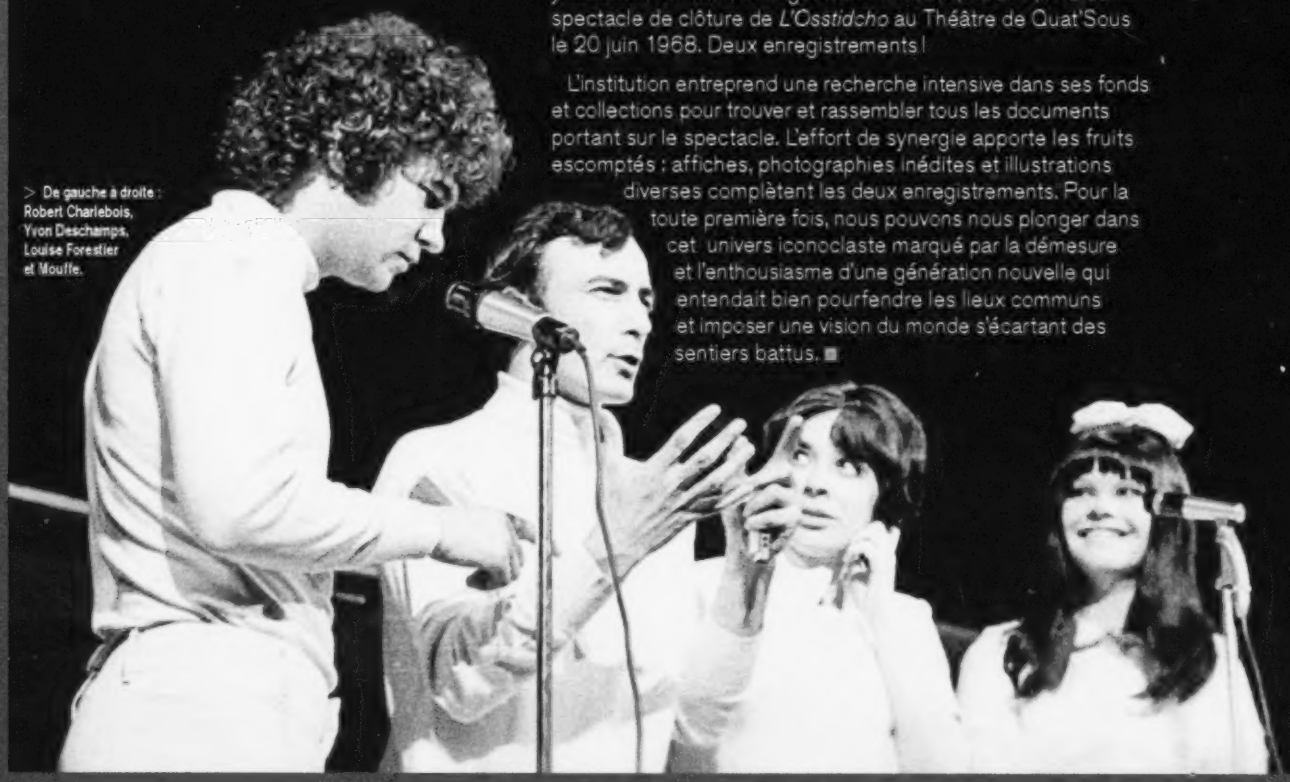

> De gauche à droite : Robert Charlebois, Yvon Deschamps, Louise Forestier et Moufle.

Jean-Pierre Perreault, chorégraphe

par **Johanne Mont-Redon**, archiviste, Centre d'archives de Montréal

En collaboration avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et Hexagram UQAM, la Fondation Jean-Pierre Perreault a récemment mis en ligne une exposition virtuelle sur le célèbre chorégraphe. Les œuvres chorégraphiques qui y sont décrites ont été documentées en grande partie grâce au fonds Jean-Pierre Perreault conservé au Centre d'archives de Montréal de BAnQ. Cette rétrospective porte sur des chorégraphies marquantes de l'artiste parmi lesquelles ont été choisies *Monuments, Dernière paille, Vent d'Est, Joe, Nuit* et *Eironos*.

Grâce au travail archivistique réalisé en amont, le fonds d'archives a été épuré. L'application des normes et procédures sur le tri d'archives de même que le transfert des affiches au Centre de conservation de BAnQ ont permis de rationaliser l'information. Complices de l'effort de réduction de l'information non essentielle, Ginelle Chagnon et Theresa Rowat, respectivement vice-présidente et administratrice de la Fondation Jean-Pierre Perreault, ont été des témoins privilégiés du travail de réorganisation du fonds d'archives. À partir des documents d'archives triés, sélectionnés et classés selon les activités du créateur du fonds, on a pu dégager l'essentiel du cheminement artistique de ce grand chorégraphe.

Le fonds d'archives nous révèle que le premier geste chorégraphique de l'artiste prend naissance dans un dessin et que le projet immobilier de l'Espace chorégraphique témoigne du souhait de bâtir un lieu privilégié consacré à la danse. Enfin, les dossiers relevant des productions chorégraphiques contiennent suffisamment d'informations pour perpétuer la mémoire artistique du chorégraphe et permettre la reconstitution des spectacles. Le testament artistique de Jean-Pierre Perreault est ainsi honoré par la volonté de la Fondation de rendre les travaux de l'artiste accessibles autant aux artisans du milieu de la danse qu'au public en général grâce à son association avec BAnQ. Dans ce cadre, le fonds d'archives, présenté dans la base de données Pistard de BAnQ, s'inscrit comme le résultat d'un travail commémoratif où se reconstruit la mémoire de l'artiste.

◁ *Joe, [de] Jean-Pierre Perreault*, affiche, 100 x 60 cm, Montréal, Fondation Jean-Pierre Perreault, 1996. Photo : Robert Etcheverry; graphisme, Tanya Johnston, Barbara Rosendahl.

Le projet d'exposition virtuelle a demandé une seconde phase de collaboration. La Fondation a sélectionné, parmi tous les documents d'archives, des pièces contribuant à l'enrichissement du parcours virtuel. Ainsi, nous remarquons la présence de manuscrits, de photographies, de vidéos, de programmes de spectacles et surtout de dessins, œuvres picturales initiatrices des spectacles en devenir. Dans le milieu de la danse, la rencontre productive entre les représentants de la Fondation Jean-Pierre Perreault et BAnQ a créé un moment névralgique, une prise de conscience à l'égard du patrimoine archivistique des arts de la scène. De l'expérience de collaboration avec la Fondation et Hexagram UQAM, nous retenons ces instants de grâce où le chorégraphe laisse une empreinte indélébile créée par la véracité de sa vision, qu'elle soit écrite, dessinée ou filmée. ■

Sondage sur le **service de référence** à la Grande Bibliothèque

par **Jimmy Légaré**, chef de service, Histoire, sciences humaines et sociales, Direction de la référence et du prêt

Du 26 avril au 9 mai derniers, les bibliothécaires de référence de la Grande Bibliothèque ont utilisé un court questionnaire afin de mieux connaître l'appréciation des usagers à l'égard des services d'information et de référence qu'ils offrent.

Le questionnaire, qui s'inspire d'une initiative américaine, a été construit avec l'aide d'un groupe de bibliothécaires issu des différents services de la Grande Bibliothèque et d'un consultant de la firme de recherche marketing Multi Réso, qui ont fourni leurs commentaires tout au long de sa conception.

La particularité de ce sondage est que les bibliothécaires répondent aux mêmes questions que l'usager, et cela, pour une même interaction. Le questionnaire est imprimé sur deux parties détachables et numérotées, l'une destinée au bibliothécaire et l'autre à l'usager. Le numéro est le même sur les deux parties, ce qui permet de les rassembler et ainsi de comparer les résultats des deux côtés du comptoir.

Les usagers et les bibliothécaires doivent noter, sur une échelle allant de *Très satisfait* à *Très insatisfait*, les cinq éléments suivants : l'entretien lui-même en général, son aspect humain (courtoisie, ouverture, etc.), l'information fournie (quantité, qualité, pertinence, clarté, etc.), la durée ainsi que le développement de l'autonomie de l'usager.

Plus de 300 questionnaires ont été remplis par des usagers et près de 350 par des bibliothécaires. Pour la plupart des éléments du questionnaire, 95 % des répondants se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits. Il est intéressant de remarquer que l'appréciation de l'usager est de façon générale plus positive que celle du bibliothécaire, celui-ci étant plus critique par rapport au service qu'il fournit.

Cet outil peut être réutilisé à différents moments de l'année. Il permet d'obtenir des données sur le service de référence et de déterminer des indicateurs pour l'amélioration du service. Par exemple, l'autonomie de l'usager pourrait être renforcée en adoptant une approche où le bibliothécaire montre davantage à l'usager ses démarches lors de la recherche documentaire. ■

RÉSULTATS	BIBLIOTHÉCAIRE					USAGER				
	ENTRETIEN EN GÉNÉRAL	INFORMATION	ASPECT HUMAIN	DURÉE	AUTONOMIE	ENTRETIEN EN GÉNÉRAL	INFORMATION	ASPECT HUMAIN	DURÉE	AUTONOMIE
TRÈS SATISFAIT	57,6 %	61,4 %	73,4 %	54,1 %	33,3 %	83,1 %	84,3 %	90,5 %	84,7 %	62,5 %
SATISFAIT	**40,9 %**	**34,5 %**	**25,1 %**	**41,8 %**	**46,4 %**	**16,0 %**	**14,4 %**	**8,2 %**	**13,4 %**	**33,3 %**
MOYENNEMENT SATISFAIT	0,9 %	3,5 %	0,9 %	3,2 %	14,5 %	0,3 %	0,6 %	0,6 %	1,6 %	3,6 %
INSATISFAIT	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**1,8 %**	**0,3 %**	**0,3 %**	**0,3 %**	**0,6 %**	**1,0 %**
TRÈS INSATISFAIT	0,6 %	0,6 %	0,6 %	0,9 %	3,9 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %

BAnQ et l'avenir des **archives des communautés religieuses**

par **Daniel Ducharme**, archiviste, Centre d'archives de Montréal

△ De gauche à droite : Daniel Ducharme, Mélanie Lanouette, Ollivier Hubert, Marie-Andrée Fortier, Denise Maltais et Marc Lacasse.

À l'instar de l'ensemble du milieu des archives, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) se préoccupe de l'avenir des archives des communautés religieuses du Québec. À cet effet, en partenariat avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec, la Direction générale des archives de BAnQ a tenu une Journée des archives religieuses au Centre d'archives de Montréal le 18 avril 2012.

Sur le thème *Archives et communautés religieuses : état des lieux et pistes de solution pour l'avenir*, près de 120 participants se sont penchés sur les perspectives envisagées pour la sauvegarde du patrimoine archivistique religieux du Québec. Il ne s'agissait ni d'un colloque ni d'un symposium, mais bien d'une journée au cours de laquelle les décideurs et les acteurs du milieu ont pris la parole pour échanger sur la question.

Parmi les modèles qui ont été présentés, on retiendra que deux communautés ont opté pour un partenariat avec des musées, que d'autres se sont regroupées autour de l'évêché d'une région et que d'autres encore ont créé leur propre service d'archives. En après-midi, les participants ont constitué cinq ateliers afin de discuter, d'une part, de la pérennité des archives religieuses et, d'autre part, de ses acteurs en tant que témoins de l'action. Une séance plénière a permis de faire la synthèse des discussions de la journée.

En tant que membre du comité des archives du Conseil du patrimoine religieux, BAnQ soutient les acteurs des communautés religieuses dans leur cheminement vers des solutions diversifiées, notamment par ses programmes d'aide financière et par son expertise en aide-conseil. D'ailleurs, le 26 avril 2013, une autre Journée des archives religieuses au cours de laquelle les acteurs feront le point sur les solutions émergeant du milieu des communautés religieuses de la région de Québec aura lieu au Musée de la civilisation de Québec. Bien entendu, BAnQ répondra présente à l'appel du milieu. ■

Un collectif remarquable

par **Sophie Montreuil,** directrice de la recherche et de l'édition

Certains sont très connus, d'autres beaucoup moins, d'autres encore sont pratiquement oubliés : 20 livres tirés des collections patrimoniales de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) sont au cœur du collectif *Livres québécois remarquables du XXe siècle*, publié récemment par les Presses de l'Université du Québec, en collaboration avec BAnQ.

Sous la direction de Claude Corbo, recteur de l'Université du Québec à Montréal, ce collectif réunit les textes de collaborateurs ayant accepté de se prêter au jeu d'une analyse qui devait privilégier un angle bien particulier : traiter des aspects « remarquables » non pas du contenu des livres ou de leur valeur littéraire, mais bien de leur matérialité, de leur rareté, de leur beauté ou de leur destin singulier.

Le défi a été relevé avec brio : tout en révélant leur unicité grâce à la finesse des analyses individuelles, les 20 livres étudiés contribuent aussi à documenter, chacun à sa façon, la *petite* et la *grande* histoire de l'édition au Québec. Au fil des pages, et en s'inspirant du regard rétrospectif que le professeur Jacques Michon jette sur l'ensemble des titres dans sa postface, le lecteur découvre en quelque sorte les coulisses du milieu éditorial, autant les réussites que les infortunes, et ne peut que saluer la détermination et la créativité qui ont animé les acteurs de cette histoire, c'est-à-dire les auteurs, les éditeurs, les illustrateurs et autres collaborateurs.

Abondamment illustré et d'une facture graphique élégante, ce collectif se veut un écrin de choix pour ces 20 livres qui comptent parmi le riche patrimoine documentaire dont BAnQ est la gardienne. ■

Les collaborateurs : Aurélien Boivin, Pascal Brissette, Daniel Chouinard, Monique Cormier, Stéphanie Danaux, Martin Doré, François Dumont, Claude Fournier, Yves Gingras, Pierre Hébert, Robert Lahaise, Marcel Lajeunesse, Danielle Léger, Renée Legris, Robert Melançon, Jacques Michon, Jean-François Palomino, Pascale Ryan, Mariloue Sainte-Marie, Hélène Samson, Josée Vincent et Audrée Wilhelmy.

Préface de Guy Berthiaume et Sophie Montreuil.

Introduction de Claude Corbo.

***RISTONTAC* D'ANDRÉE MAILLET, 1945**

Les beaux livres pour enfants découlent le plus souvent du travail de deux créateurs, l'auteur et l'illustrateur. C'est le cas de *Ristontac*, un album grand format dont les magnifiques illustrations de Robert La Palme mises au service du texte d'Andrée Maillet en font l'un des livres jeunesse canadiens-français les plus célèbres des années 1940.

Pascale Ryan

« Un remarquable livre pour enfants », p. 125

***POÈMES* D'HANKÉOU D'ALAIN GRANDBOIS, 1934**

Un livre remarquable à plus d'un titre, qui ne ressemble à rien d'autre, publié dans des circonstances non dépourvues de mystère, et dont les exemplaires en circulation sont si rares que plusieurs commentateurs en parleront sans l'avoir vu : tel se présente le premier recueil de poèmes d'Alain Grandbois, intitulé *Poèmes*.

Claude Fournier

« Un livre rarissime venu de la Chine profonde », p. 67

***DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DE LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA* DE LOUIS-ALEXANDRE BÉLISLE, 1957**

Ouvrage unique en son genre, parce qu'il est le premier à marier le parler canadien au français standard, mais aussi parce qu'il empruntera des canaux inhabituels pour rejoindre ses lecteurs, le *Bélisle* est encore aujourd'hui un cas d'espèce, tant pour les linguistes que pour les historiens du livre.

Josée Vincent

« Un dictionnaire en sept variations », p. 168

***LA CHASSE-GALERIE* D'HONORÉ BEAUGRAND, 1900**

Honoré Beaugrand a voulu participer, avec *La chasse-galerie*, au mouvement de sauvegarde de notre patrimoine qu'il savait menacé [...]. Il a immortalisé avec talent, dans une langue soutenue, qui ne néglige pas pour autant le parler populaire, quelques faits légendaires, lesquels, sans lui, ne seraient pas parvenus jusqu'à nous.

Aurélien Boivin

« Un recueil bellement illustré d'un conteur de talent », p. 18

Pour des renseignements sur la publication : www.puq.ca

Programme de soutien à la recherche

Dix chandelles et plus de **80 boursiers !**

par **Isabelle Crevier,** agente de recherche, Direction de la recherche et de l'édition

Le concours 2012-2013 marquait le 10e anniversaire du Programme de soutien à la recherche financé par la Fondation de BAnQ. Depuis 2003, plus de 80 chercheurs (étudiants et professeurs) ont obtenu une bourse. C'est le 16 octobre dernier, lors de la cérémonie annuelle de remise des bourses, que cet anniversaire a été souligné.

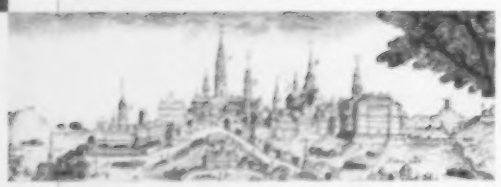

△ Nous remercions Cécile Bocage qui a permis la reproduction d'un détail de son estampe (2e illustration).

Cette année, trois étudiantes ont reçu une bourse de doctorat : **Danielle Blouin,** de l'Université du Québec à Montréal, pour son projet sur l'histoire de la reliure d'art au Québec, **Kim Gladu,** de l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour ses travaux sur la littérature galante, et **Leila Inksetter,** de l'Université de Montréal, pour ses recherches sur l'organisation sociale des Algonquins du lac Abitibi et du lac Témiscamingue. Une autre doctorante de l'Université de Montréal, **Sandrine Garon,** a remporté la bourse Relations France-Québec pour son projet sur les réseaux d'influence des peintres d'histoire canadiens au XIXe siècle.

Deux étudiantes à la maîtrise en histoire figurent parmi les lauréats : **Jessica Grosman,** de l'Université Concordia, pour son projet sur CHOC-MF, une radio communautaire de Jonquière, et **Julia Lewandoski,** de l'Université McGill, pour son étude sur la redéfinition des territoires situés aux frontières du Québec et du Vermont.

Enfin, quatre chercheurs venant de l'extérieur du Québec ont aussi reçu une bourse. Parmi eux se trouvent deux doctorants en histoire : **Paul Hébert,** de l'Université du Michigan, qui s'intéresse à l'activisme des intellectuels antillais à Montréal entre 1960 et 1970, et **Carole Payen,** étudiante aux Facultés universitaires de Namur, qui étudie le phénomène NIMBY (Not in my Back Yard) dans une perspective comparée entre la Wallonie et le Québec. Le projet de **Jacques Palard,** directeur de recherche émérite au CNRS, sur les effets de la reconversion des religieux au Québec entre 1965 et 1980, a aussi été retenu. En outre, **Pamela Sing,** professeure de littérature à l'Université de l'Alberta, a reçu une bourse pour son projet sur la représentation des loups-garous dans les bandes dessinées. ■

Valoriser l'essentiel – Un grand partenaire pour BAnQ

Le 5 septembre dernier, Guy Berthiaume, président-directeur général de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), a procédé à une annonce importante en présentant le grand partenaire qui accompagnera BAnQ au cours des quatre prochaines années. Il s'agit de La Capitale groupe financier, qui appuiera dorénavant l'institution.

« Les missions de La Capitale et de BAnQ convergent vers un but commun, soit de valoriser l'essentiel d'une culture. Alors que La Capitale aide ses clients à bâtir et à protéger leur patrimoine financier, BAnQ offre à ses usagers des lieux de partage et de diffusion de savoir et de culture. Il nous a semblé tout naturel d'établir une collaboration entre les deux institutions, et nous sommes fiers de vous annoncer aujourd'hui le début d'un partenariat qui se poursuivra jusqu'en 2016 », a déclaré René Rouleau, président du conseil et chef de la direction à La Capitale groupe financier.

Grâce à son association avec La Capitale, BAnQ accroîtra sa capacité d'innover, son originalité et sa spécificité de grande institution du savoir du XXIe siècle. ■

La Capitale
Groupe financier

De nouvelles bourses

par **Isabelle Crevier,** agente de recherche, Direction de la recherche et de l'édition

FONDATION DE BAnQ

Depuis quelques années, le nombre des candidatures reçues dans le cadre des concours du Programme de soutien à la recherche est en hausse, tous concours confondus. Dans un souci toujours plus grand de répondre aux besoins des milieux de la recherche, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) offre maintenant deux nouvelles bourses d'excellence : une bourse sur des sujets liés à la bibliothéconomie et à l'archivistique et une bourse de recherche sur L'Institut Canadien de Québec (L'ICQ) et son fonds d'archives.

L'Institut Canadien de Québec

La bourse sur des sujets liés à la bibliothéconomie et à l'archivistique (12 500 $) est offerte à des étudiants qui poursuivent des études de doctorat dans une université québécoise. Elle a pour but de favoriser des recherches de haut niveau sur l'un des sujets suivants : la bibliothéconomie ainsi que l'histoire et le développement des bibliothèques au Québec; l'archivistique ainsi que l'histoire et le développement des archives au Québec; les publics de BAnQ et l'usage des ressources et des services mis à leur disposition; l'impact des technologies sur la lecture et sur l'écriture; les métadonnées sur les documents de BAnQ et les données produites par les activités de celle-ci. Tous ces sujets découlent de la Politique de la recherche et de la diffusion scientifique adoptée récemment par l'institution.

Grâce à une entente récente entre BAnQ et L'ICQ, une autre bourse vient également bonifier l'offre du Programme. Cinq mille dollars seront attribués à un étudiant à la maîtrise ou au doctorat pour son projet sur L'Institut et son fonds d'archives, acquis en 2010 par BAnQ. Le fonds Institut canadien de Québec (P108), conservé au Centre d'archives de Québec, renferme des trésors précieux pour la recherche, par exemple des écrits qui témoignent de la fondation de L'Institut en 1848, des renseignements sur les abonnés des bibliothèques et sur les tâches de leur personnel, etc.

En plus des deux nouvelles bourses, le Programme conserve ses bourses de doctorat et de maîtrise destinées aux étudiants du Québec qui exploitent les fonds d'archives et les collections patrimoniales de BAnQ ou qui s'intéressent à des questions liées aux mandats de l'institution. La bourse Relations France-Québec ne sera plus offerte.

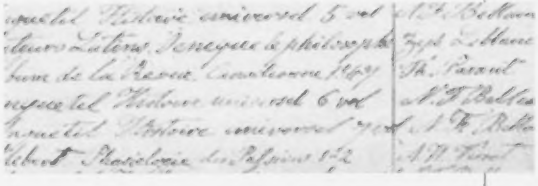

Quant à l'enveloppe de 10 000 $ autrefois destinée aux chercheurs de l'extérieur du Québec, elle a été réaménagée : trois bourses de 2500 $ chacune sont toujours offertes à ces chercheurs et cinq bourses de 500 $ chacune peuvent désormais être demandées par des chercheurs du Québec qui souhaitent se déplacer pour consulter des documents patrimoniaux dans un édifice de BAnQ.

La campagne promotionnelle du concours 2013-2014 bat son plein et toute personne qui désire soumettre sa candidature est invitée à consulter le portail de BAnQ à www.banq.qc.ca/psr où se trouve le règlement complet. ■

Le Programme de soutien à la recherche bénéficie de l'appui financier de la Fondation de BAnQ et de L'Institut Canadien de Québec.

D'art et de culture

Gérald Godin, poète

par **Éric Fontaine,** rédacteur-réviseur, Direction de la programmation culturelle

En 1981, après la défaite du camp du « oui » au référendum de mai 1980, Gérald Godin, ministre dans le cabinet de René Lévesque, écrit : « La poésie est le champ de la liberté totale. Est-ce le seul ? Peut-être[1]. » C'est dire que la poésie était pour lui une préoccupation de tous les instants. Dès le 27 novembre 2012, l'aire d'exposition de la section Arts et littérature de la Grande Bibliothèque accueille l'exposition *Gérald Godin – « Être ou ne poète[2] »*. Sous des airs de plaisanterie, ce titre renvoie très sérieusement à Hamlet de Shakespeare et au rôle vital qu'a joué la poésie dans la vie de Gérald Godin. Journaliste, recherchiste-documentaliste, rédacteur, scénariste, éditeur, Godin a pratiqué tous les métiers que lui permettait sa plume, mais il a surtout été poète, prenant une part active aux côtés de sa compagne Pauline Julien à l'explosion littéraire et musicale qu'a connue le Québec au cours des années 1960 et 1970.

LA SECTION ARTS ET LITTÉRATURE

Exploiter l'œuvre poétique de Godin dans le contexte très précis de l'aire d'exposition de la section Arts et littérature de la Grande Bibliothèque représentait un énorme défi. Comment rendre justice à l'héritage littéraire de Godin, comment interpeller le visiteur, comment l'intriguer tout en lui offrant une manière unique d'« expérimenter » l'œuvre du poète, et cela en moins de deux minutes ! Nous voulions surtout faire appel à la curiosité des visiteurs, autant ceux venus expressément visiter l'exposition que les nombreux visiteurs « accidentels » qui traverseront cette importante aire de circulation sur leur parcours.

UN ENVIRONNEMENT IMMERSIF

Pour élaborer le volet littéraire de l'exposition, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a fait appel à André Gervais, éditeur et ami de Godin, qui a dressé un portrait senti du poète. Guidé par une profonde connaissance de son œuvre, il a également choisi les poèmes que nous offrons au public. Pour le volet artistique, qui laisse libre cours à la magie de la poésie de Gérald Godin, nous souhaitions créer un environnement sonore et visuel immersif. Cette idée, exploitée par le designer Philippe Legris avec une rare sensibilité et un extrême souci du détail, a donné lieu à la création de coupoles autoportantes, ou « douches sonores », qui permettent aux visiteurs de vivre une expérience poétique englobante.

▷ **Gérald Godin à la *Nuit de la poésie*, Montréal, 26-27 mars 1970. Centre d'archives de Montréal, fonds Daniel Kieffer (P688, S2).**
Photo : Daniel Kieffer

Gérald Godin et Pauline Julien, au domicile du couple, avenue Selkirk, à Montréal, 1969. Centre d'archives de Montréal, fonds Gérald Godin (MSS464, 032, 054). Photo : Gabor Szilasi, Office du film du Québec

LES « DOUCHES » SONORES

Chaque coupole s'inspire d'un grand thème de l'œuvre de Godin, son amour des femmes, sa tendresse pour les mots et les gens du peuple, sa conscience aiguë de la vie quotidienne et de l'action politique. Ces coupoles font usage d'une technologie de pointe qui oriente le son vers le seul visiteur, sans gêner les autres usagers de la Grande Bibliothèque et sans recourir à des casques d'écoute. Sous les douches, la poésie de Godin est à la fois mise en musique et traduite en images.

Pour la dimension musicale, BAnQ a fait appel au slammeur Ivy, qui a récemment signé le très bel album *Hors des sentiers battus*, et à l'artiste interdisciplinaire D. Kimm, des Filles électriques. Portés avec force par les voix de ces deux interprètes exceptionnels, les poèmes de Godin livrent une partie de leur extraordinaire beauté. Pour la dimension visuelle, BAnQ s'est tournée vers l'enseignant et co-commissaire de l'exposition Bertrand Carrière, qui a demandé à un groupe de jeunes photographes issus du Cégep André-Laurendeau de penser aux mots de Godin. « Je me suis fait un plaisir de guider ces six jeunes non seulement au cœur d'une œuvre poétique, mais aussi à travers des années qu'ils n'ont pas connues mais qui ont des résonances étonnantes avec le présent », explique Bertrand Carrière dans sa présentation de l'exposition.

▷ Maquette de la « douche sonore ». Design : Philippe Legris.

EN COMPLÉMENT À L'EXPOSITION

Deux activités seront offertes à l'Auditorium de la Grande Bibliothèque en complément à l'exposition : une soirée *Poésie et jazz* en hommage à Gérald Godin, en compagnie du Trio Daniel Lessard et du comédien et poète Henri Chassé, le 18 décembre à 19 h, et une projection du film documentaire *Godin* de Simon Beaulieu, le 29 janvier à 19 h. Ces activités, ainsi que l'exposition, contribueront à souligner la contribution inestimable de Gérald Godin à notre héritage littéraire. ■

1. « Cette vie d'appétits (notes) », dans André Gervais (éd.), *Traces pour une autobiographie – Écrits et parlés II*, Montréal, L'Hexagone, 1994, vol. II, p. 84.

2. La partie entre guillemets du titre de l'exposition est une citation d'un poème que Godin a écrit en juillet 1999, moins d'une semaine avant sa seconde opération au cerveau. Laurence Olivier, le grand acteur shakespearien, vient alors tout juste de mourir.

Washington et Stobo
Un cas d'espionnage dans nos archives

par **Denyse Beaugrand-Champagne,** archiviste, Centre d'archives de Montréal

Le Centre d'archives de Montréal conserve un extraordinaire dossier qui renferme tous les éléments d'un film à grand déploiement se déroulant sur des champs de bataille de l'Ohio et de la Pennsylvanie ainsi qu'à Montréal et à Québec. Les acteurs sont George Washington, l'armée britannique, la milice coloniale, les forces françaises, la milice canadienne et leurs alliés amérindiens ainsi que, au cœur de l'aventure, Robert Stobo.

Pour les Américains, l'acte de reddition signé par Washington à la suite de sa déconfiture devant les forces françaises et amérindiennes au Fort Necessity (Uniontown, Pennsylvanie), le 3 juillet 1754, est certes un document important[1]. En effet, il s'agit du seul acte de capitulation de George Washington, qui écrira à son frère : « Je ne doute pas que vous ayez entendu les détails de notre défaite honteuse, qui a été si scandaleuse que je déteste en parler[2]. »

Pour le lecteur intéressé par les drames d'espionnage, cet acte de reddition d'une valeur historique inestimable est au cœur d'un procès pour haute trahison intenté contre Robert Stobo, un otage laissé aux Français qui attendaient le retour de Washington avec une vingtaine de prisonniers. L'échange n'eut jamais lieu. Un an plus tard, lors d'une tentative britannique pour s'emparer du Fort Duquesne (Pittsburgh, Ohio), les forces françaises découvrirent un plan de leur fort ainsi qu'une lettre de Stobo, suggérant à ses confrères d'attaquer ce fort : « Quant à moi, je mourrais dix mille fois pour avoir la joie de posséder ce fort une seule journée; ils [les Français] sont si vaniteux de leur victoire que les entendre est pire que la mort[3]. »

Stobo nia tout. Après 19 jours d'interrogatoires devant un conseil de guerre réuni à Montréal, le passage sur la sellette lui délia la langue. Il avoua avoir voulu venger le viol des conditions de capitulation signées par Washington. Il s'était mis secrètement à l'œuvre, étudiant la structure du fort et l'organisation militaire des Français et il avait remis furtivement sa missive à un autochtone de confiance à l'intention des forces britanniques. Condamné à la décapitation, Stobo tenta de s'évader à plusieurs reprises. En 1759, il réussit, après 36 jours d'aventures incroyables, à rejoindre les forces anglaises au Fort de Louisbourg (Île-du-Cap-Breton)[4]. ■

1. Cette bataille, *Battle of the Great Meadows*, a été la première de la guerre de Sept Ans ou, comme les Américains la nomment, *The French and Indian War*.

2. George Washington, *The Writings of George Washington*, lettre à Augustine Washington, 2 août 1755 : *I doubt not but you have heard the particulars of our shameful defeat, which really was so scandalous, that I hate to mention it.* http://oll.libertyfund.org/ (consulté le 16 juin 2012).

3. Robert C. Alberts, « Robert Stobo », *Dictionnaire biographique du Canada*, www.biographi.ca/009004-119.01-f.php?&id_nbr=1665 (consulté le 16 juin 2012).

4. Les pièces du procès sont numérisées sous la cote TL4, S1, D6128 et les documents relatifs à l'évasion de Stobo se trouvent sous la cote TP1, S777, D183.

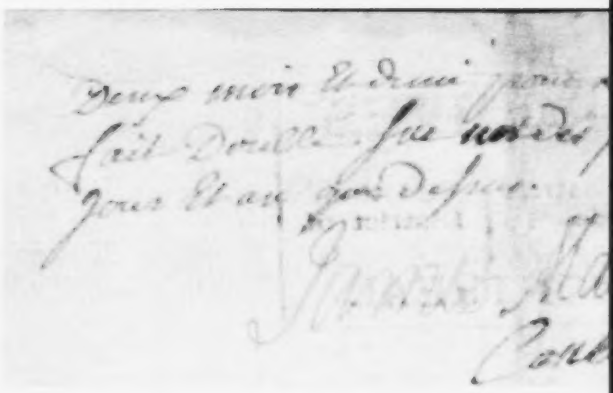

△ **Signatures de George Washington, James Mackay et Louis Coulon de Villiers accompagnant les articles de la capitulation lors de la reddition du Fort Necessity, 3 juillet 1754. Centre d'archives de Montréal, fonds Juridiction royale de Montréal (TL4, S1, D6128).**

▷ **Plan du Fort Duquesne à l'embouchure des rivières Ohio et Monongahela dessiné par l'otage Robert Stobo, 28 juillet 1754. Centre d'archives de Montréal, fonds Juridiction royale de Montréal (TL4, S1, D6128).**

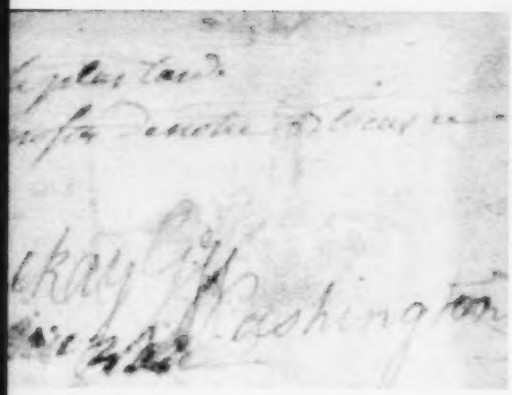

Comptes rendus de lectures

par **Isabelle Morrissette,** bibliothécaire, Direction de la référence et du prêt, et
Simon Mayer, bibliothécaire, Direction de la Collection nationale et des services spécialisés

LAURENT MARÉCHAUX
Écrivains voyageurs – Ces vagabonds qui disent le monde
Paris, Arthaud, 2011 · ISBN : 9782081245655

Ce livre superbement illustré nous fait entrer dans le merveilleux monde des écrivains voyageurs. Que vous partiez à la rencontre de Pierre Loti sur les mers du monde, de Rudyard Kipling en Inde, de Blaise Cendrars au Brésil, de Georges Simenon sur le continent africain ou de Jack Kerouac sur les routes mythiques de l'Amérique, vous serez fasciné par ces récits. Ce livre présente autant des portraits de voyageurs qui devinrent écrivains que d'écrivains qui devinrent voyageurs. La fiction côtoie souvent les données plus factuelles dans ces récits. Mais comme répondait Blaise Cendrars à un journaliste lui demandant s'il avait vraiment pris le Transsibérien : « Qu'est-ce que cela peut bien te foutre, puisque je vous l'ai fait prendre à tous! » **IM**

YVES PEYRÉ
La bibliothèque Sainte-Geneviève – À travers les siècles
Paris, Gallimard, 2011 · ISBN : 9782070132416

De la bibliothèque monastique du VI^e^ siècle à l'institution interuniversitaire et publique qui fait la joie des chercheurs et des curieux du Paris d'aujourd'hui, la bibliothèque Sainte-Geneviève dévoile ici sa prestigieuse histoire gravée au cœur de la métropole française. Agrémenté de portraits de bibliothécaires souvent héroïques qui ont permis à Sainte-Geneviève de survivre aux grandes épreuves de l'histoire et qui ont fait bénéficier l'institution de leurs connaissances et de leurs passions, cet ouvrage lève le voile sur le cabinet de curiosités de la bibliothèque et sur les circonstances de l'acquisition de certains fonds particuliers. On y apprend entre autres que la bibliothèque est propriétaire d'un fonds scandinave tout à fait remarquable. Le lecteur sera de plus impressionné par la présentation d'une architecture exceptionnelle et fonctionnelle qui a récemment permis à l'institution de prendre le virage technologique. **SM**

FRANÇOIS HÉBERT
La littérature populaire en fascicules au Québec
Québec, Éditions GID, 2012 · ISBN : 9782896341337

Les aventures amoureuses de la belle Françoise AC-12, l'incomparable espionne canadienne-française, celles d'IXE-13, l'espion play-boy, et les souvenirs amoureux de Rita la petite servante ont su captiver de nombreux lecteurs. Qu'elles aient pris la forme du roman d'espionnage, du roman d'amour ou du roman policier, les nombreuses séries de littérature en fascicules ont permis aux Québécois de lire des aventures rocambolesques peuplées de personnages plus colorés les uns que les autres, comme en font foi les milliers de titres recensés et les nombreuses illustrations de couverture reproduites dans ce répertoire.

Après de longues années de recherche dans les endroits les plus inhabituels et étonnants, François Hébert nous offre ici un ouvrage de référence indispensable pour quiconque s'intéresse à la littérature populaire québécoise des années 1940, 1950 et 1960. **SM**

L'Osstidcho – Un beau défi technique pour la **diffusion de la culture**

par **Jean-François Gauvin,** directeur des services Web

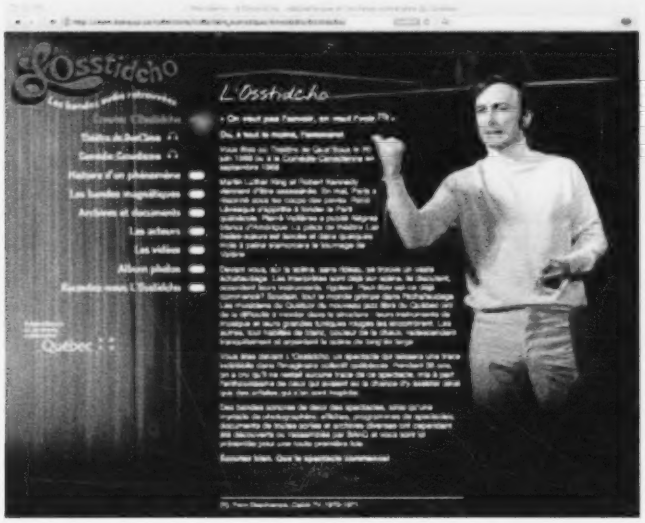

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) diffuse depuis plusieurs années sur son portail du contenu en flux continu (ce qu'on appelle le « *streaming* »). Jusqu'à tout récemment, nous n'avions eu aucun problème technique. Le système était très simple : un serveur Flash Media Server 3.5 diffuse, à la demande, des fichiers MP3, pour les enregistrements sonores, et des fichiers FLV, pour la vidéo. Ces fichiers sont stockés sur le serveur de la bibliothèque numérique de BAnQ. Et pour les vidéos institutionnelles, nous avons un compte YouTube…

Dès les premières rencontres avec les collègues réunis pour le démarrage du projet de mise en ligne des bandes sonores de *L'Osstidcho*, nous avions certaines réserves. Faire de cette mise en ligne un événement médiatique au cœur du lancement de la programmation culturelle de l'automne entraînait un risque technologique important. Un calcul rapide nous indiquait que si 250 personnes écoutaient en même temps une partie des enregistrements de ce spectacle phare de la fin des années 1960, le réseau de BAnQ allait s'écraser au grand complet. De quoi nous inquiéter sérieusement ! Notre bande passante étant déjà utilisée presque à saturation en période de pointe, nous ne pouvions ignorer le risque que cette mise en ligne produirait. De plus, la technologie que nous utilisions pour le flux continu, basée sur Flash, n'était pas compatible avec les tablettes et autres appareils mobiles. Il nous fallait trouver une solution pour remédier à ces deux problèmes.

La solution YouTube étant hors de question pour des raisons de propriété intellectuelle, nous avons envisagé divers scénarios. Notre premier réflexe a été de faire appel à des fournisseurs externes, mais les frais de mise en service et le peu de temps dont nous disposions nous ont fait considérer d'autres options. En collaboration avec nos collègues de la Direction de l'infrastructure technologique, nous avons décidé de doubler notre bande passante, mais en la divisant en deux segments distincts. L'un de ces segments est dorénavant réservé au trafic du portail de BAnQ, donc à la diffusion des documents multimédias de la Collection numérique, dont *L'Osstidcho*. Cela nous a permis à la fois de régler les problèmes périodiques de saturation en après-midi et d'assurer une meilleure qualité de service pour notre portail. Restait encore la question des appareils mobiles…

La nouvelle version 4.5 de Flash Media Server d'Adobe permet la diffusion sur plateformes mobiles (iOS et Android). Il nous suffisait, pensions-nous, de faire une mise à jour de notre installation, et le tour serait joué. En fait, ce fut la partie la plus difficile à régler ! La documentation du produit n'indique pas clairement comment procéder et, pour une fois, Internet ne fut guère plus utile. Ce n'est qu'après plusieurs jours d'essais et d'erreurs que nous avons découvert la bonne procédure. Ne restait qu'à assembler le tout et à créer les pages Web à mettre en ligne. Bonne écoute ! ■

Coup d'œil
sur les acquisitions patrimoniales

par **Daniel Chouinard,** bibliothécaire, Direction des acquisitions et de la préservation des collections patrimoniales, et **Hélène Fortier,** archiviste-coordonnatrice, Centre d'archives de Montréal, avec la collaboration de **Christian Drolet,** archiviste-coordonnateur, Centre d'archives de Québec, de **Marthe Léger** et de **Marielle Lavertu,** archivistes, Centre d'archives de Montréal, de **Jean-François Palomino,** cartothécaire, Direction de la recherche et de l'édition, et d'**Isabelle Robitaille,** bibliothécaire spécialiste de collections, Direction de la recherche et de l'édition

À la santé d'un généreux marchand !

Le Centre d'archives de Québec de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) vient d'enrichir son corpus documentaire des archives historiques de l'hôpital Jeffery Hale (Jeffery Hale's Hospital). Ces dernières s'avèrent un ajout important aux sources concernant le domaine de la santé et offrent une mine de renseignements sur la communauté anglophone de Québec.

Fondé à Québec en 1865 à la suite du legs testamentaire du riche marchand Jeffery Hale (1803-1864), l'hôpital portant son nom a d'abord pour mission de servir la population protestante, principalement anglophone. Le premier établissement est sis rue Saint-Olivier. Le 12 juin 1901, l'hôpital Jeffery Hale inaugure officiellement ses nouveaux locaux, rue Saint-Cyrille. En 1956, il déménage de nouveau pour occuper son emplacement actuel au 1250, chemin Sainte-Foy. ▶

▷ **Groupe d'infirmières posant devant l'Hôpital Jeffery Hale situé à l'époque sur la rue Saint-Cyrille à Québec, vers 1904. Centre d'archives de Québec, fonds Hôpital Jeffery Hale (P942).** Photographe non identifié.

▷ Nicolas de Fer, *Les costes aux environs de la rivière de Misisipi*, 20 x 32 cm, Paris, Nicolas de Fer, 1701.

L'hôpital reçoit son premier patient le 19 janvier 1867, quatre jours avant son ouverture officielle. En 1901, une école d'infirmières voit le jour, la première dans la ville de Québec. Elle ferme ses portes en 1970 après avoir formé 1285 diplômées. Dès les premières années du XX^e^ siècle, des patients catholiques sont admis à l'hôpital ; l'embauche de personnel catholique débute en 1911. Aujourd'hui, l'établissement est bilingue, mais les membres de son personnel sont majoritairement francophones.

Ce fonds d'archives illustre la riche histoire de cet établissement hospitalier et de son personnel notamment par les procès-verbaux du conseil d'administration, des rapports annuels, des listes et des photographies du personnel infirmier et médical, ainsi que des dossiers de recherche sur le marchand Jeffery Hale et sur l'histoire de l'hôpital. Le fonds renferme également deux registres d'admission des patients (1867 à 1923), un registre des visiteurs (1874 à 1887) ainsi que des photographies des différents bâtiments occupés par l'hôpital au fil des ans.

Sur les traces de Cavelier de La Salle et de Le Moyne d'Iberville

Parmi les nouvelles acquisitions de cartes anciennes figure la carte de l'éditeur Nicolas de Fer intitulée *Les Costes aux environs de la riviere de Misisipi* (Paris, 1701), qui relate les aventures de deux célèbres explorateurs français : Robert Cavelier de La Salle et Pierre Le Moyne d'Iberville. Après avoir descendu le Mississippi jusqu'à son embouchure, La Salle obtient les ressources pour coloniser la Louisiane. En 1684, il traverse l'Atlantique avec un convoi de quatre navires et 320 hommes et femmes. Il atteint le golfe du Mexique, mais ne parvient pas à retrouver l'embouchure du Mississippi. La carte montre la baie de Matagorda, lieu de débarquement sur les rives actuelles du Texas.

À l'époque, les calculs de longitude étaient imprécis, ce qui explique en partie les difficultés de l'explorateur. Pendant qu'il recherche désespérément le Mississippi, les malheurs se succèdent : naufrages, attaques indiennes, morts pour cause d'insalubrité. Quelques survivants assassinent La Salle d'une balle dans la tête ; la carte comporte d'ailleurs un cartouche rappelant cette mort brutale.

De Fer signale également les réalisations de Pierre Le Moyne d'Iberville, à qui le ministre confie par la suite la mission d'établir les fondations d'une colonie à l'embouchure du fleuve. En 1699, d'Iberville fait construire un fort dans la baie de Biloxi. Il rentre ensuite en France où cet exploit et d'autres lui valent le titre de chevalier de Saint-Louis. L'année suivante, il retourne en Louisiane poursuivre l'exploration du continent, renforcer son établissement et en construire un nouveau. La carte montre l'emplacement de toutes les tribus

indiennes avec lesquelles les Français se sont efforcés de nouer des relations cordiales, telles que les Bayagoulas, Biloxis, Moctobis, Pascagoulas, Houmas et Taensas.

L'itinéraire artistique de Louise Portal

Le Centre d'archives de Montréal a acquis récemment le fonds Louise Portal, l'une des figures emblématiques de notre scène culturelle. Omniprésente sur nos écrans depuis plus de 40 ans, cette artiste se révèle dans un imposant corpus documentaire. Documents audiovisuels, photographies, manuscrits, scénarios de films et de téléromans illustrent sa carrière prolifique (environ 3 mètres linéaires de documents textuels, 1449 photographies, 140 vidéos et 23 bandes sonores).

Le chercheur pourra redécouvrir les multiples talents de Louise Portal : actrice, chanteuse, écrivaine et porte-parole engagée. Le volet « Vie personnelle » permet de suivre l'artiste de l'enfance à aujourd'hui en feuilletant les pages de son journal intime, ses notes, ses dessins et ses agendas. Il contient aussi plusieurs photographies.

La série « Vie professionnelle » retrace ses premières armes au Conservatoire, dans des revues musicales, dans la Ligue nationale d'improvisation et dans plusieurs téléséries. Elle permet de revisiter les moments forts de son impressionnante filmographie. Louise Portal explore en parallèle le monde de la chanson (1980-1992), aventure qui se concrétise par l'écriture de nombreuses pièces et la production de quatre albums, de vidéoclips, de spectacles et de tournées.

Suivant les traces de son père, Marcel Portal, elle se consacre également à l'écriture romanesque. Une vingtaine de manuscrits et tapuscrits annotés nous permettent d'observer l'évolution de son processus créatif. Femme d'engagement, Louise Portal offre sa voix à divers événements culturels, dont les Rendez-vous du cinéma québécois et Les Correspondances d'Eastman. Une cinquantaine d'entrevues radiophoniques et télévisuelles viennent jeter un éclairage complémentaire sur l'itinéraire fascinant de cette amoureuse inconditionnelle de la vie.

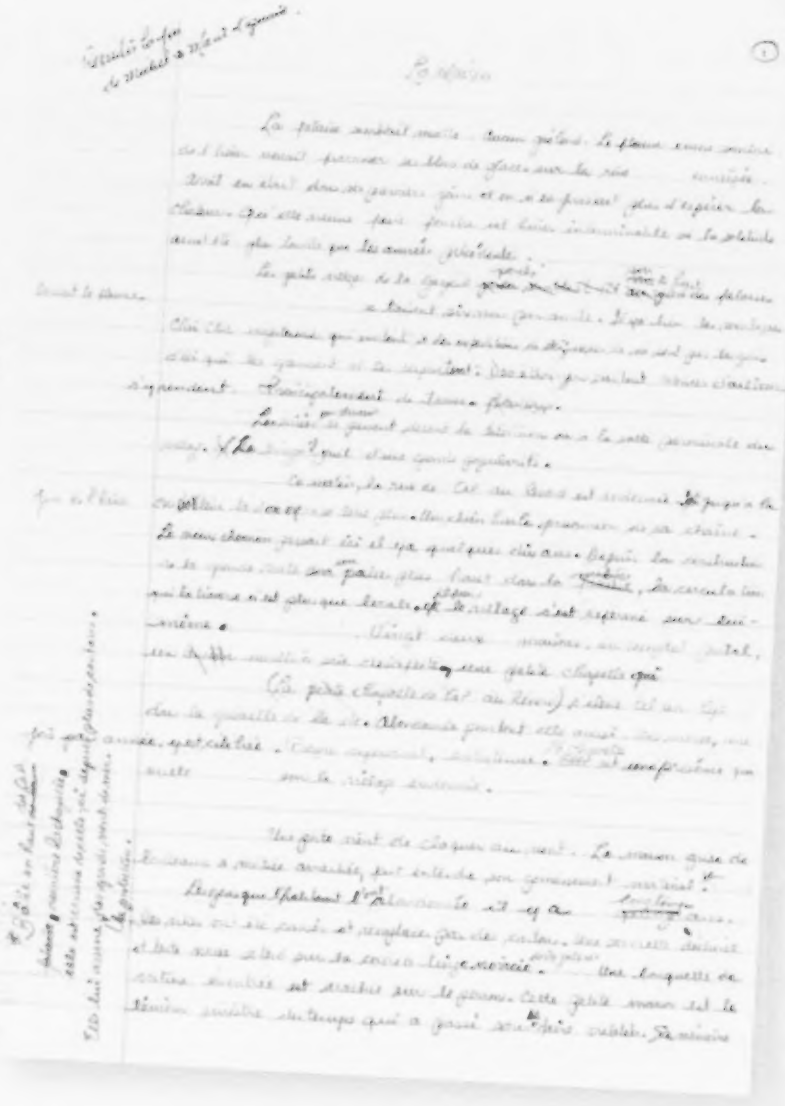

△ Extrait du manuscrit *Cap-au-Renard* de Louise Portal, 2001. Centre d'archives de Montréal, fonds Louise Portal (P868, S2, SS3, D7).

L'éclectisme de l'artiste André L'Archevêque

Le fonds d'archives André L'Archevêque, conservé au Centre d'archives de Montréal, témoigne de la diversité et de la richesse de l'œuvre de cet illustrateur publicitaire et artiste peintre né en 1923. Il contient des cahiers de croquis, des dessins et des illustrations de pages couvertures de romans à ▶

▷ Étude au crayon feutre d'André L'Archevêque pour le tableau *Le flirt de la rue Beaudry*, 197-?. Centre d'archives de Montréal, fonds André L'Archevêque (P859, S6, D5).

10 cents : des aventures de Volpek d'Yves Thériault et des romans mettant en vedette IXE-13. On y trouve également des carnets de dessins publicitaires, des esquisses de tableaux et des textes liés aux albums d'art auxquels André L'Archevêque a collaboré et aux expositions qui lui ont été consacrées.

André L'Archevêque a entre autres créé la vache de la campagne publicitaire des Producteurs de lait du Québec « Le lait, c'est vachement bon » ainsi que, pour le ministère du Tourisme du Québec, une suite de tableaux destinés à la promotion de 10 régions du Québec à l'étranger. Son tableau de la collection « Moments mémorables du sport au Canada » représentant *Le but gagnant de Paul Henderson* commémore la victoire de l'équipe canadienne face à la Russie en 1972. L'Archevêque réalise également l'affiche *Les grands voiliers* (1984) et une eau-forte représentant le Château Ramezay remise au gouverneur général du Canada.

Ce fonds est une source unique d'information sur cet artiste qui s'est fait connaître dans le domaine de la publicité et dont les tableaux font partie de plusieurs collections publiques et privées. Il comprend 0,34 mètre linéaire de documents textuels, 797 dessins et 437 photographies de l'artiste et de ses œuvres.

Vous avez dit « confutation » et « mécométrie » ?

Dans un ouvrage publié à Paris en 1611 et intitulé *Confutation de l'invention des longitudes ou de la mecometrie de l'eymant*, Didier Dounot (1574-1640), professeur de mathématiques à Paris, s'adonne à la *confutation* (réfutation) de la technique de la mécométrie de l'aimant, c'est-à-dire la manière de mesurer les longitudes par le moyen de l'aimant développée par Guillaume Le Nautonier (1560-1620).

C'est en 1604 que Le Nautonier, pasteur, astronome et géographe, publie son œuvre sur la navigation par mécométrie, qui fut plusieurs fois rééditée et traduite en plusieurs langues. Dès 1611, Dounot reproche à Le Nautonier de ne pas appuyer ses affirmations par des démonstrations plausibles. Il avance également que les observations utilisées ne soutiennent pas sa théorie, en particulier celles faites en Nouvelle-France.

CONFVTATION
DE L'INVENTION
DES LONGITVDES
OV DE LA MECOMETRIE
DE L'EYMANT.

CY DEVANT MISE EN LVMIERE
sous le nom de Guillaume le nautonnier sieur de
Castel-franc au haut Languedoc.

Par DOVNOT DE BAR-LE-DVC Docteur ès droicts,
& professeur en la diuine Mathematique
aux academies du Roy.

DEDIEE A LA MAIESTE.

A PARIS,
Par FRANÇOIS HVBY, rue S. Iaques au Gaillard vert, deuant le
College de Marmoutier. Et en la boutique au Palais en
la galerie des prisonniers.

M. DC. XI.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Dounot était un fin connaisseur des récits de voyage des explorateurs de l'Amérique du Nord, tels que Jacques Cartier, Sébastien Cabot et Samuel de Champlain. Il mentionne à plusieurs reprises les techniques de prise de longitude à l'île du Cap-Breton et au passage du Nord-Ouest. Il traite longuement de la longitude de l'île Corbeau au Québec, en mentionnant que les calculs faits par Le Nautonier ne concordent pas avec ceux des explorateurs. Il conclut son ouvrage en se réclamant de Samuel de Champlain :

« Mais àfin de clorre entierement la bouche aux contredisans, qui publient que le sieur de Champlain pratique tous les jours en Canada la Mecometrie, & qu'il la trouve for exacte [...] j'ay si bonne opinion de luy à cause de ses laborieuses entreprises en la navigation : que je ne crois point qu'il soit Autheur de ces discours, veu principalement que jusques icy il n'a publié aucune de ses observations que je sçache. »

Réfuté par plusieurs autres contemporains, Le Nautonier tomba dans un oubli presque complet. Aujourd'hui, plusieurs historiens des sciences voient tout de même en lui un précurseur dans l'étude du magnétisme terrestre. ■

◁ Didier Dounot, *Confutation de l'invention des longitudes ou de la mecometrie de l'eymant* [...], Paris, François Huby, 1611, page de titre.

Les activités culturelles de BAnQ

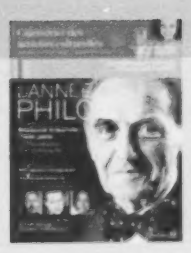

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) constitue un lieu unique de notre mémoire collective. Par sa mission, l'institution rassemble tous les savoirs, dont la diffusion est assurée par les nombreuses actions qu'elle entreprend et poursuit. La programmation culturelle y joue un rôle essentiel en matière de démocratisation et de médiation culturelle. Elle contribue au rayonnement institutionnel en offrant à chaque saison des activités diversifiées mettant en valeur les collections de BAnQ (expositions, conférences, clubs d'écoute, etc.), en plus de participer à la promotion des arts, de la culture et des savoirs sous diverses formes.
Pour le détail de la programmation, consultez le *Calendrier des activités culturelles* de BAnQ disponible sur support papier dans tous les édifices de l'institution et dans de nombreux lieux culturels ainsi qu'en version PDF sur le portail de BAnQ (banq.qc.ca).